



portrait environnement

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

2024

- Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire



sommaire

04

Géographie administrative du territoire

- 04 Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
- 06 Les communes

08

Géographie physique du territoire

- 08 Le relief
- 10 La géologie
- 12 Les unités paysagères

14

Milieux naturels

- 14 Les cours d'eau classés liste 1 et 2
- 16 État écologique des masses d'eau
- 18 Les zones humides
- 20 Les étangs
- 22 Les mares
- 24 Les boisements
- 26 Les haies

28

Aménagement du territoire

- 28 Occupation du sol
- 30 Agriculture - Registre Parcellaire graphique
- 32 Pollution lumineuse

34

Biodiversité

- 34 Base de données Biodiv' Pays de la Loire
- 35 Les plantes à fleurs et fougères
- 40 Les amphibiens
- 44 Les reptiles
- 48 Les oiseaux
- 52 Les mammifères
- 56 Les invertébrés
- 62 Les cours d'eau patrimoniaux
- 64 Schéma Régional de Cohérence Écologique

66

Zonage nature

- 66 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique
- 68 Espaces Naturels Sensibles
- 70 Espaces protégées

72

Synthèse des enjeux

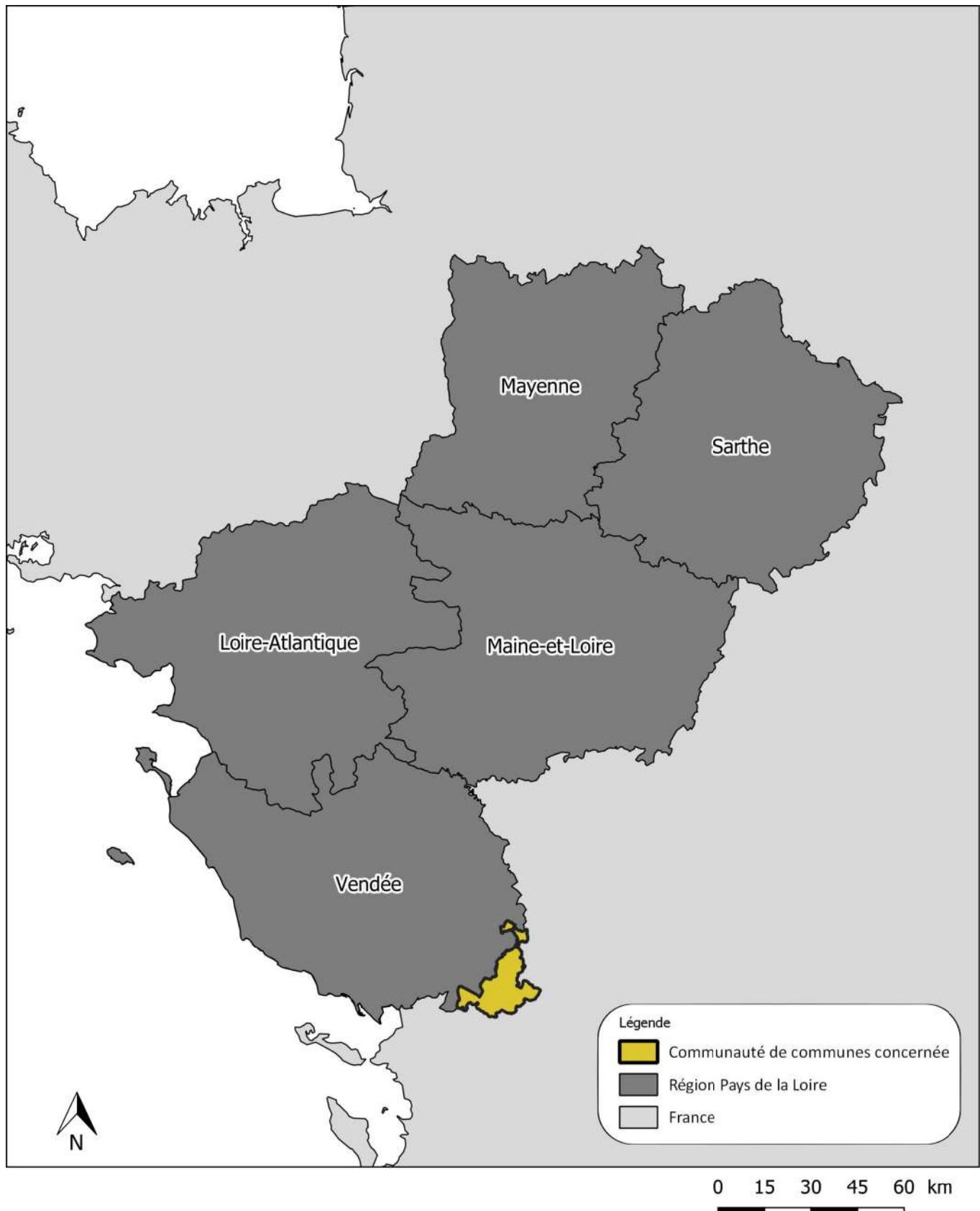
73

Fournisseurs de données et partenaires



géographie administrative DU TERRITOIRE

Localisation
de la Communauté de communes
en Pays de la Loire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

La communauté de communes Vendée Sèvre Autise se situe dans la région des Pays de la Loire, en limite sud-est du département de la Vendée.

D'un point de vue administratif, les communes de l'intercommunalité appartiennent toutes au canton et à l'arrondissement de Fontenay-le-Comte.

La communauté de communes Vendée Sèvre Autise a été créée dès 1992. Elle tient son nom de trois rivières qui traversent le territoire : la Vendée, la Sèvre Niortaise et l'Autise.

Son territoire s'est agrandi en 1996 avec l'intégration de la commune de Vix et en 2000 avec l'intégration de la commune de Benet. Cette structure administrative regroupe actuellement 15 communes d'un seul tenant et sans enclave.

L'ESSENTIEL

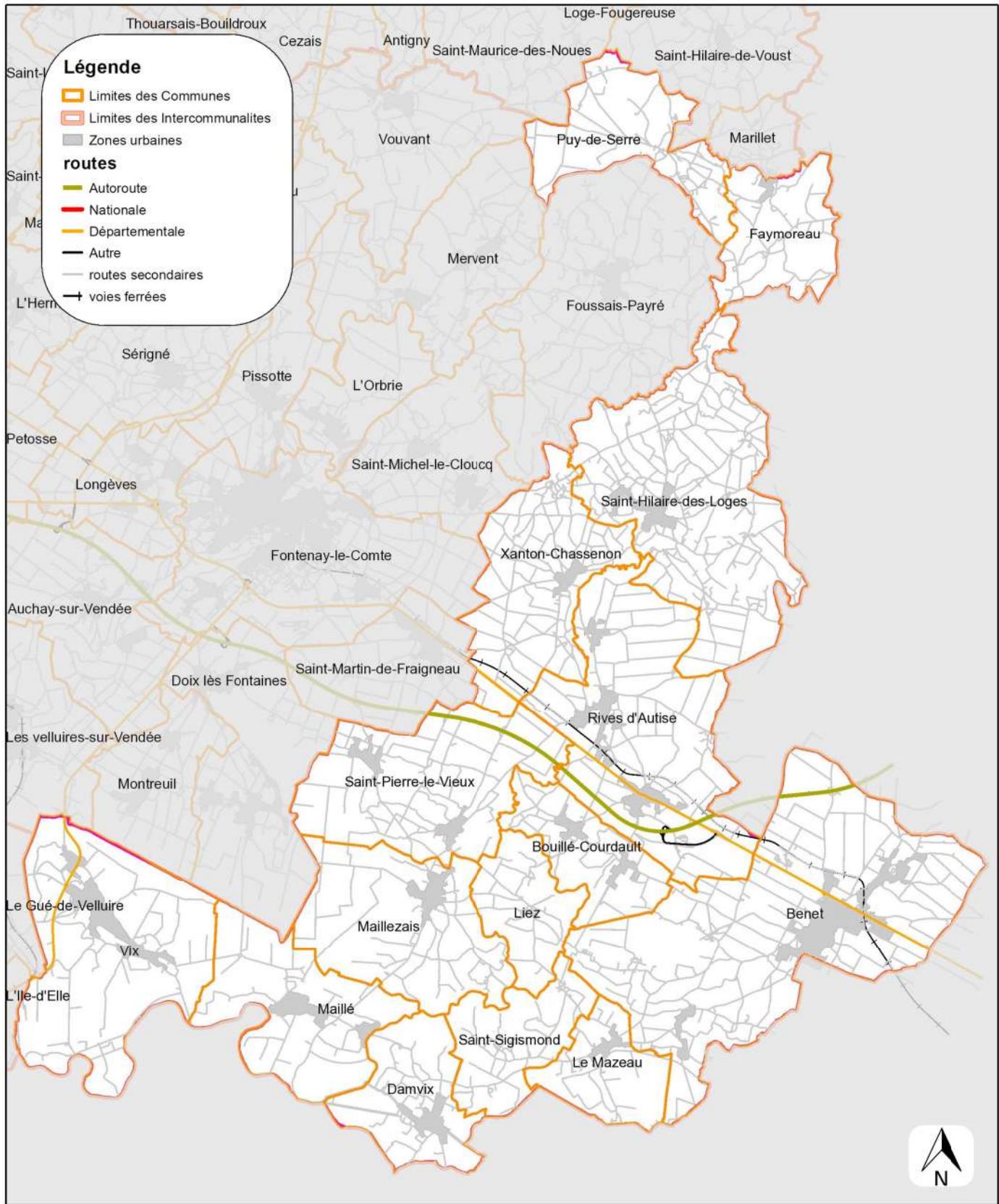
- Région des Pays de la Loire | Département de la Vendée
- Communauté de communes depuis 1992
- Regroupement de 15 communes



géographie administrative

DU TERRITOIRE

Les communes



0 3 600 m



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

D'une superficie de 300 km², la communauté de communes Vendée Sèvre Autise regroupe 15 communes, soit : Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Faymoreau, Liez, Maillé, Maillezais, Le Mazeau, Rives-d'Autise, Puy-de-Serre, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Sigismond, Vix et Xanton-Chassenon.

Le siège de l'intercommunalité est basé à Rives-d'Autise. La commune la plus grande et la plus peuplée est Benet avec près de 4 000 habitants. La densité de population varie de 18 hab./km² pour Faymoreau à 80 hab./km² pour Benet (recensement 2019).

L'ESSENTIEL



- 16 200 habitants sur le territoire
- 54 hab./km² en moyenne

Superficie, population et densité par communes

(Source : INSEE 2019)

Classement par ordre d'importance :

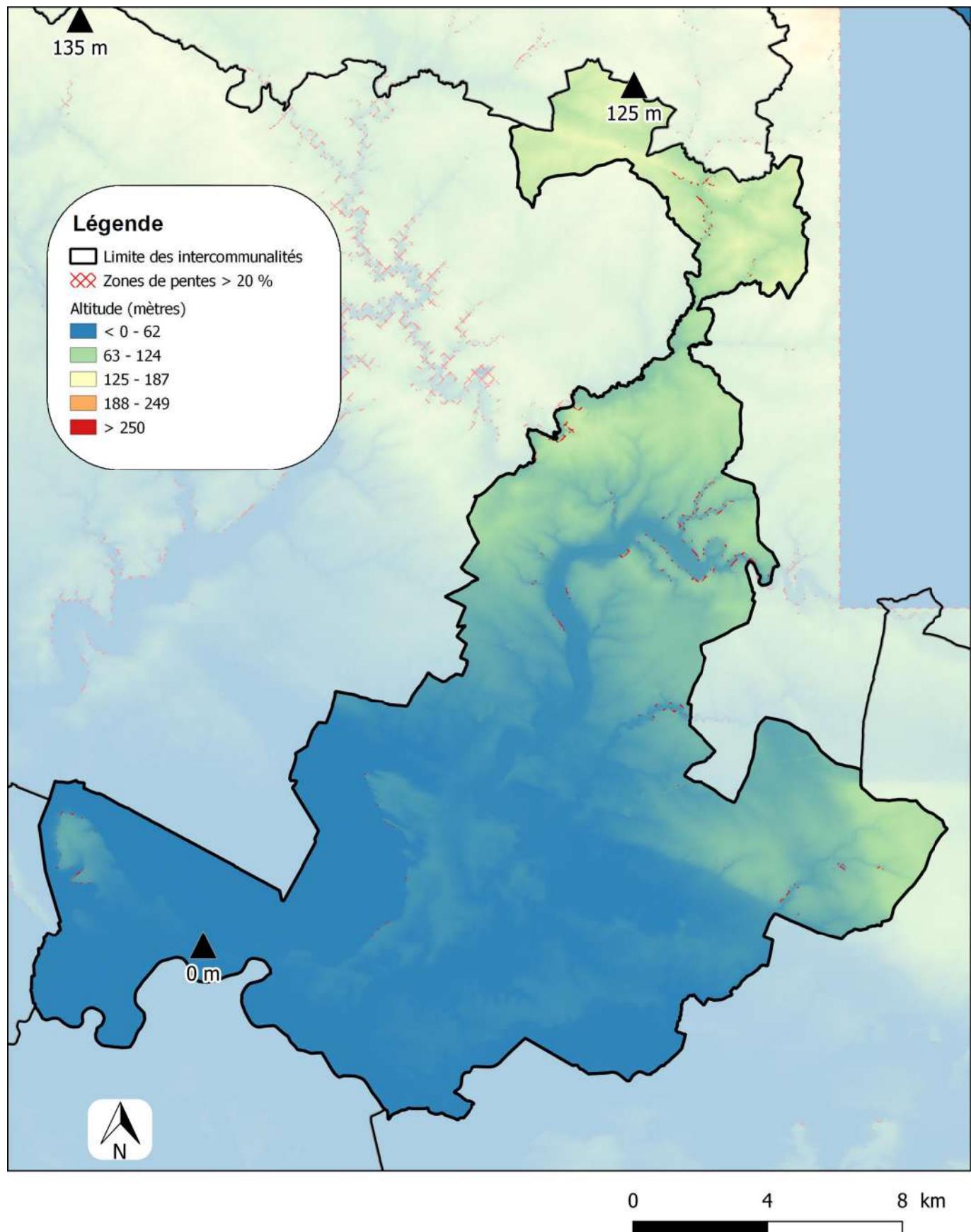
1 2 3

Commune	Superficie (ha)	Nombre habitants	Densité (hab. / km ²)
Benet	5 001	3 992	80
Bouillé-Courdault	973	598	61
Damvix	1 166	745	64
Faymoreau	1 099	200	18
Liez	838	278	33
Maillé	1 766	754	43
Maillezais	2 033	929	46
Le Mazeau	823	447	54
Rives-d'Autise	3 191	2 104	66
Puy-de-Serre	1 381	317	23
Saint-Hilaire-des-Loges	3 520	1 936	55
Saint-Pierre-le-Vieux	2 319	951	41
Saint-Sigismond	1 046	413	39
Vix	2 853	1 796	63
Xanton-Chassenon	1 924	731	38
CC Vendée Sèvre Autise	29 933	16 191	54

géographie physique

DU TERRITOIRE

Le relief



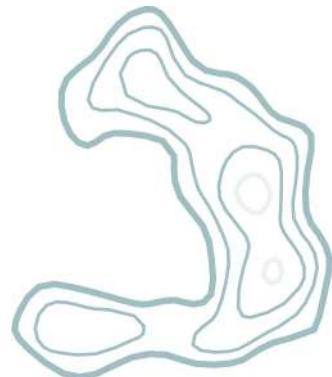
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

La communauté de communes présente un relief peu marqué, toutefois un gradient sud-ouest (point bas), nord-est (point haut) est bien présent. Ainsi, 78 % du territoire ne dépassent pas les 50 mètres d'altitude et, à l'extrême, seuls 4 % du territoire dépassent les 100 m d'altitude avec le point culminant à 125 m, situé en limite nord de Puy-de-Serre.

Le relief est accentué par le réseau hydrographique. La Vallée de l'Autise notamment, et ses affluents, qui traversent le territoire marquent nettement les zones de pentes et les points bas. La moitié sud du territoire occupé par le Marais Poitevin est situé à faible altitude et varie peu.

L'ESSENTIEL

- 78 % du territoire a une altitude inférieure à 50 m

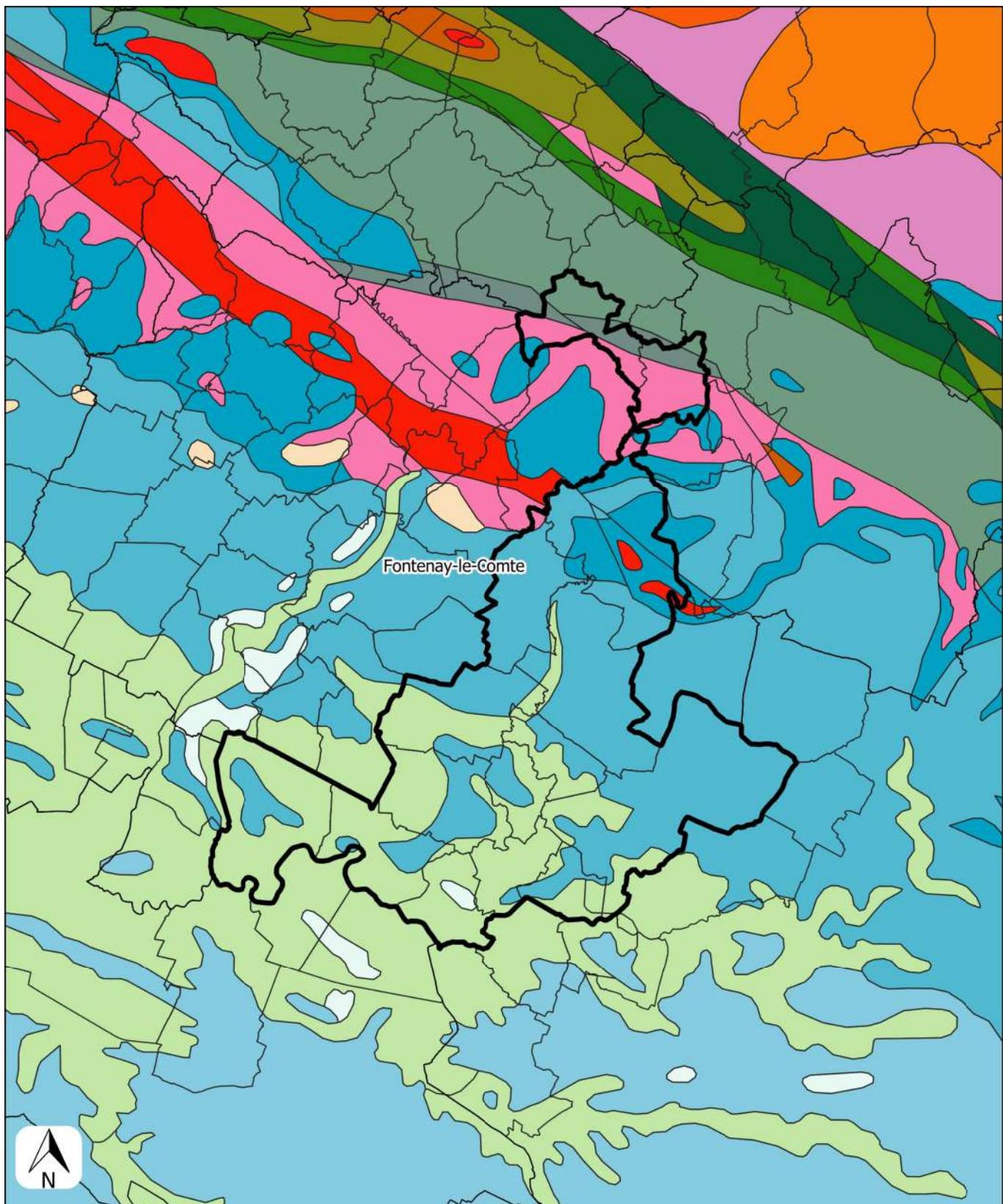


Altitude (m)	Superficie du territoire (ha)
< 0	9
0-50	23 647
50-100	5 543
101-150	1 175

Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et la gestion mécanique y est souvent absente.

géographie physique DU TERRITOIRE

La géologie



0 6 12 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

La géologie du territoire est largement dominée par la présence de formations sédimentaires du bassin aquitain, liées au Marais Poitevin (argiles, sables, calcaires, marnes, etc).

La composition du sous-sol évolue en direction du nord avec l'apparition d'émergences volcaniques à Saint-Hilaire-des-Loges pour finalement chevaucher le Massif Armoricain avec les communes de Puy-de-Serre et de Faymoreau, majoritairement implantées sur des roches métamorphiques (schistes, micaschistes, ...), des roches ayant subi de fortes contraintes (pression, température), dans un temps long.

L'ESSENTIEL

- Bassin sédimentaire lié au Marais Poitevin
- 2 communes sur le Massif Armoricain

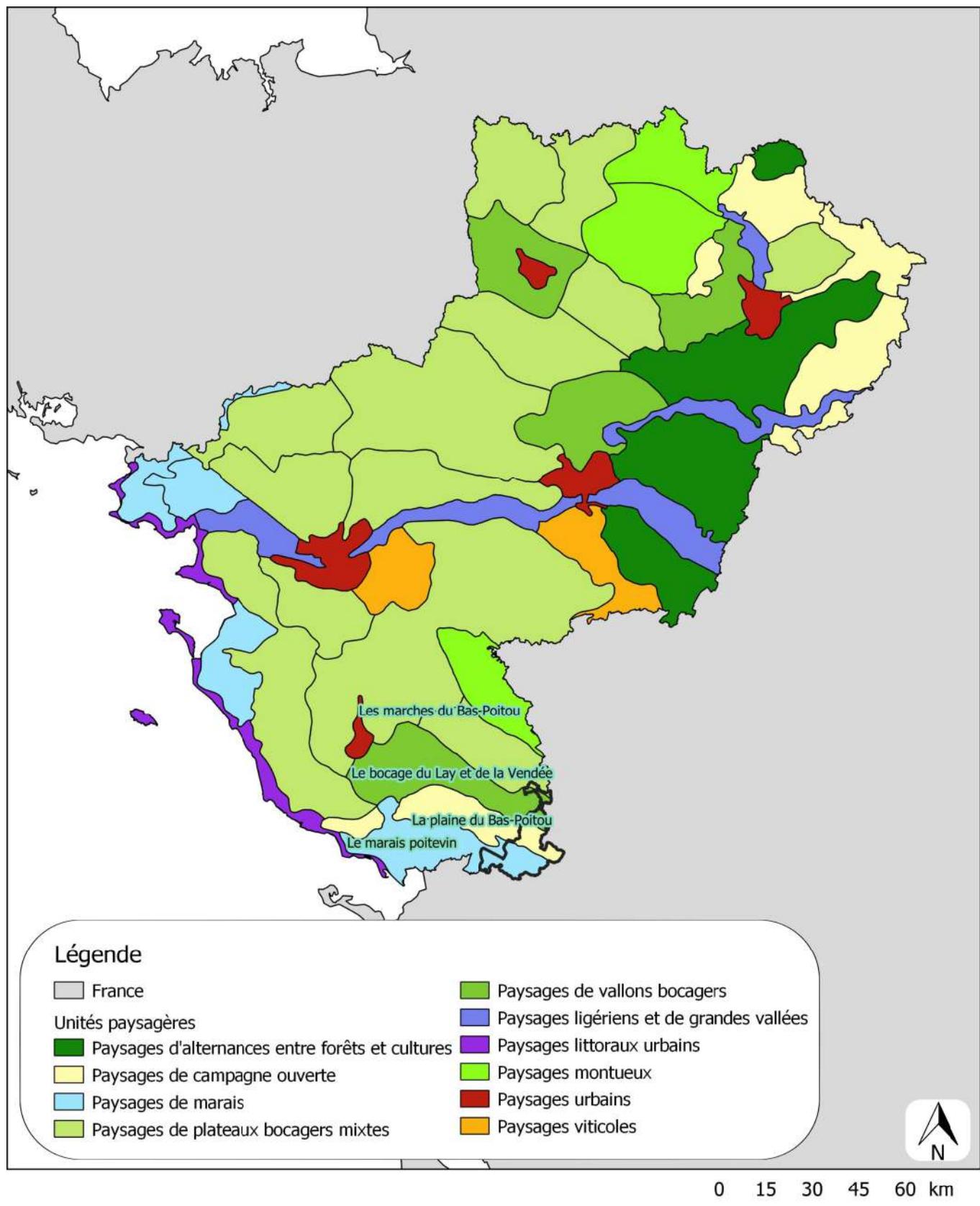
Légende

- argiles, sables, graviers, galets
- calcaires, marnes
- grès, marnes, calcaires, argiles
- grès, schistes, charbons, conglomérats
- marnes, calcaires, dolomies
- métagranites, orthogneiss
- métawackes, schistes, micaschistes
- orthogneiss granitiques
- sables, argiles, graviers, galets
- schistes, grès, arkoses, calcaires
- vases, limons

La géologie du territoire permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.

géographie physique DU TERRITOIRE

Les unités paysagères



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

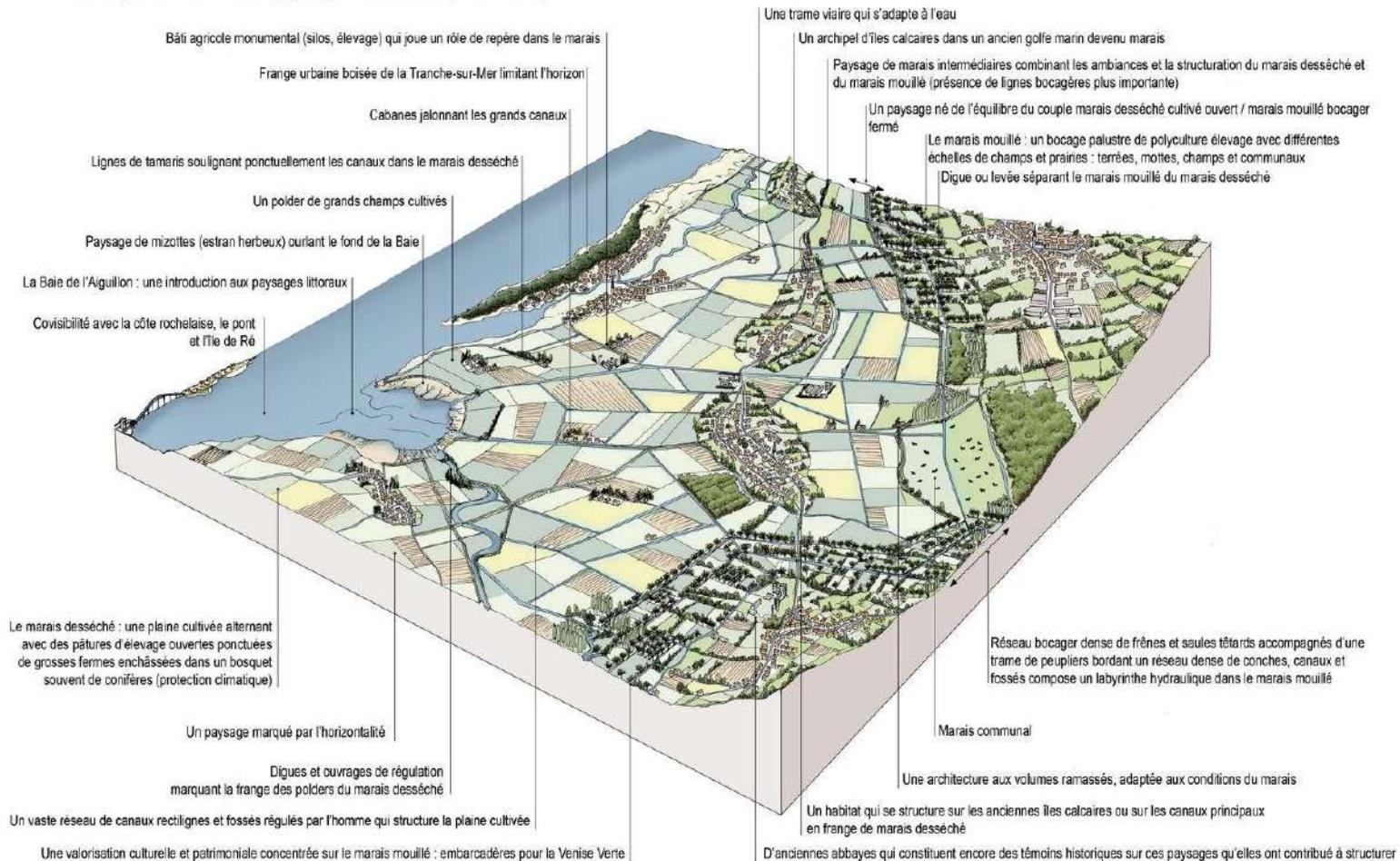
Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 49 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales.

Vendée Sèvre Autise s'étend sur quatre unités paysagères du sud au nord, soit : le Marais Poitevin (50 % du territoire), la Plaine du Bas-Poitou (32 %), le Bocage du Lay et de la Vendée (15 %) et enfin, les marches du Bas-Poitou (3 %).

L'ESSENTIEL

- 50 % du territoire compris dans des paysages de marais
- 32 % du territoire compris dans des paysages de campagne ouverte

Bloc-diagramme de l'unité paysagère du Marais poitevin (49)

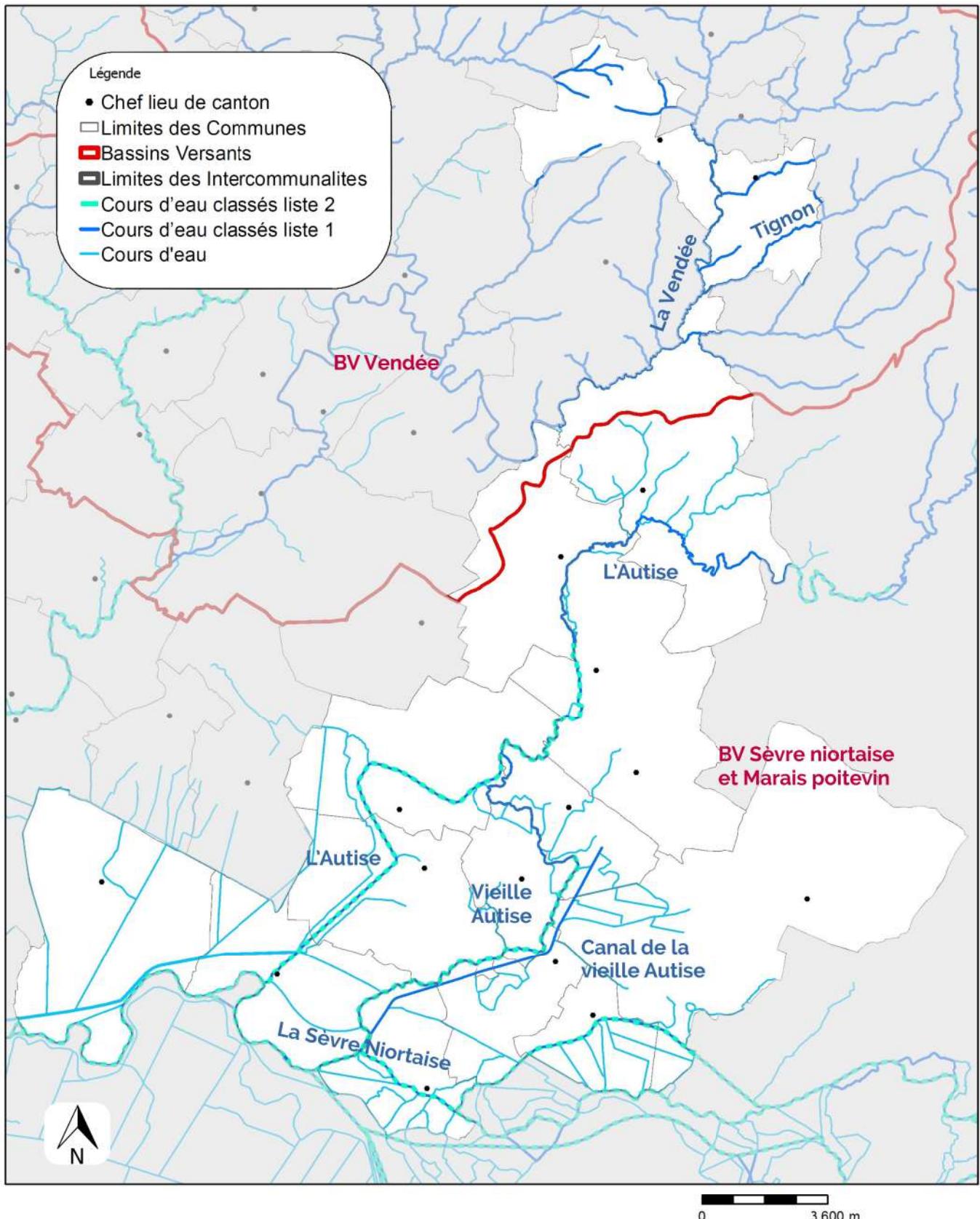


Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations (art. 1, Convention européenne du paysage).

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

En vue de restaurer le bon état écologique des cours d'eau prévu par la directive cadre européenne sur l'eau, la loi sur l'eau de 2006 prévoit un système de classement des rivières en deux listes :

- **La liste 1** vise à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Ainsi elle vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.
- **La liste 2** vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.

L'intercommunalité comprend 113 km de cours d'eau classés en liste 1, et notamment :

- L'Autize est classée sur près de 33 km.
- La Vieille Autize est classée sur ses 17 km
- Le canal de la veille Autize est classé sur ses 10 km
- La Sèvre niortaise est classée sur 18 km
- La Vendée et certains affluents sont classés sur 22 km

Par ailleurs, une partie de l'Autize, la Vieille Autize, ainsi que la Sèvre niortaise sont classées en liste 2.

L'ESSENTIEL

- **113 km de cours d'eau classés en liste 1**
- **56 km de cours d'eau en liste 2**

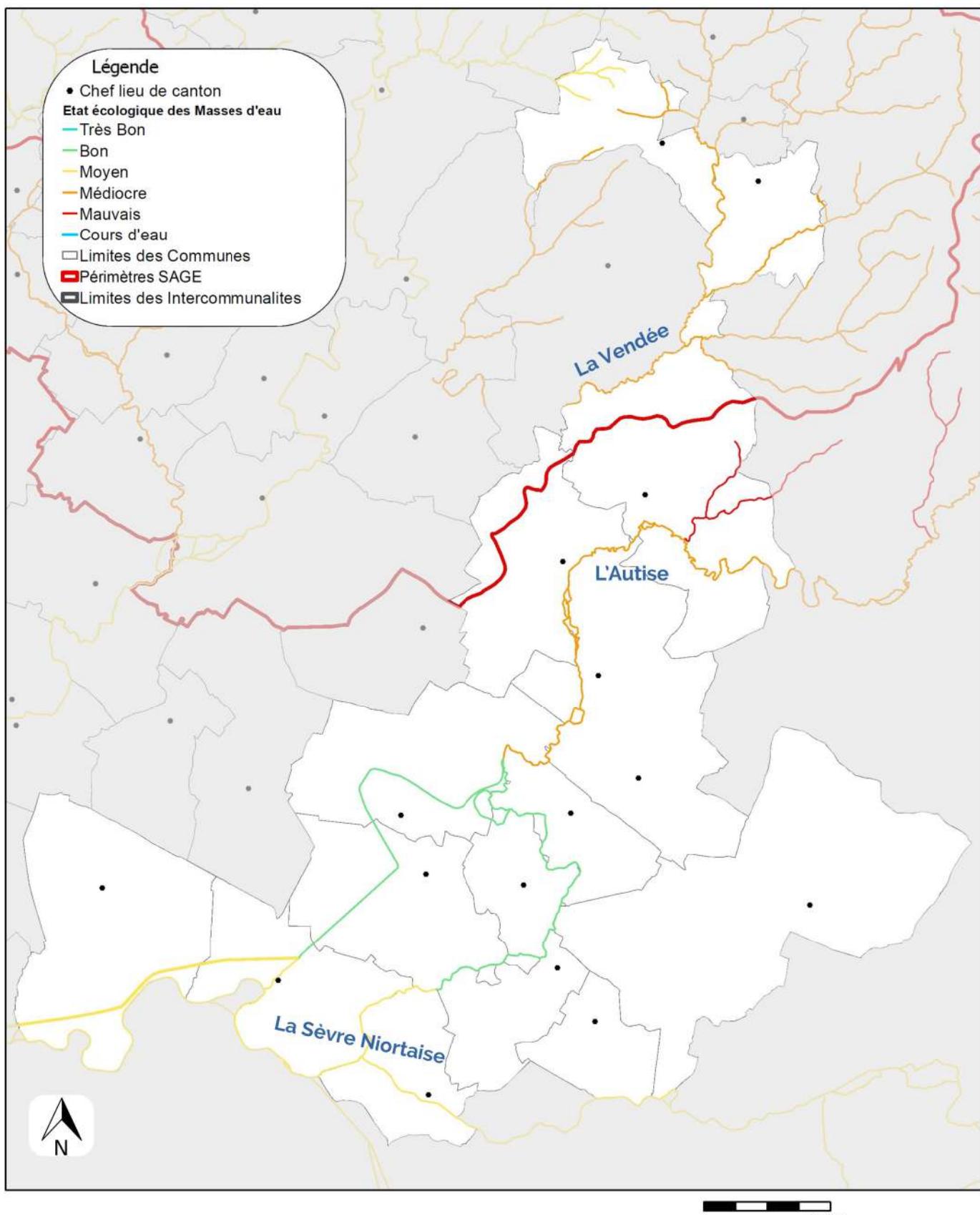
Le territoire est réparti sur deux bassins versants, soit le bassin versant de la Vendée au nord et le bassin versant de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin pour tout le sud de l'intercommunalité.

Un bassin versant correspond à l'ensemble de la surface qui reçoit les eaux qui circulent vers un même cours d'eau.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

État écologique des masses d'eau



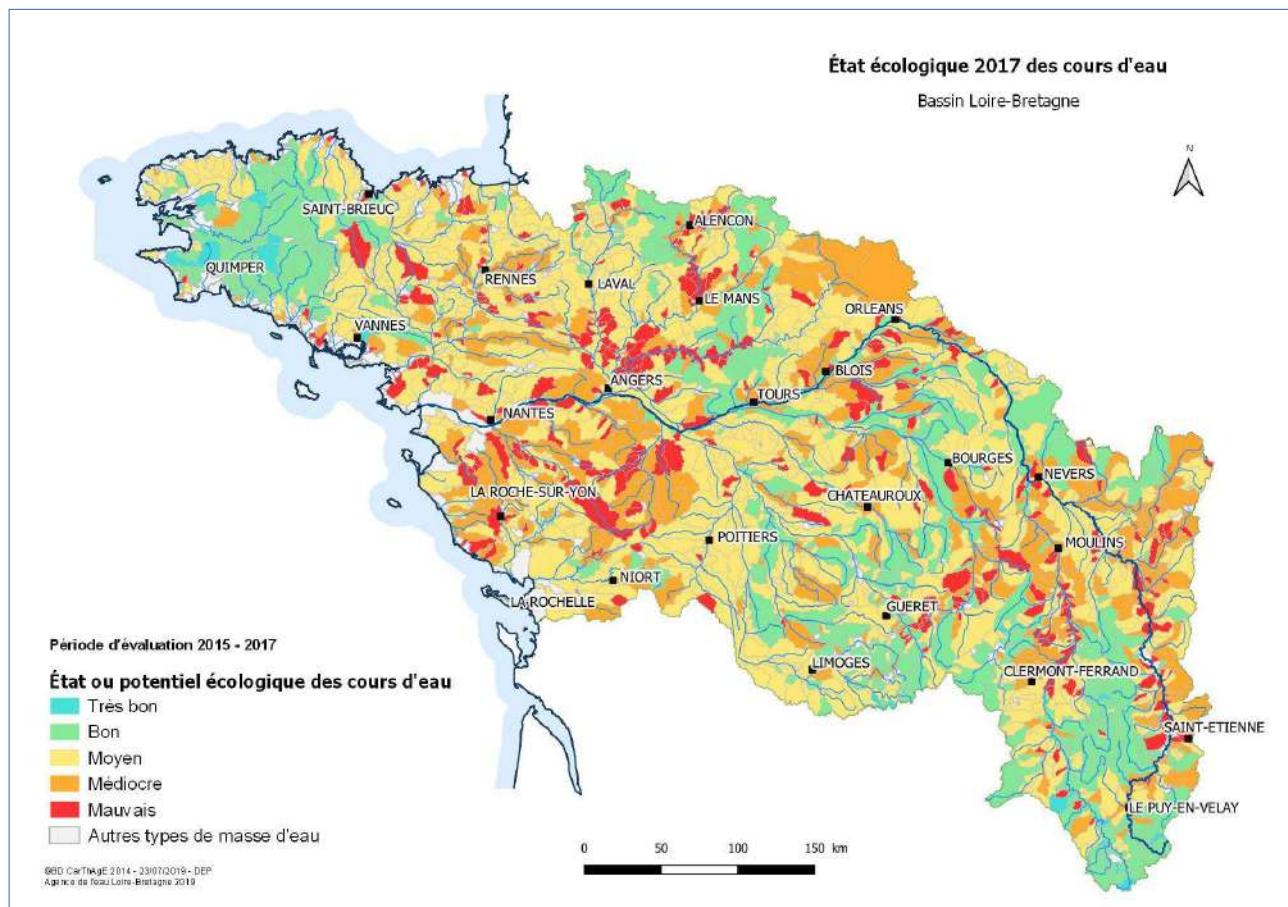
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

L'état écologique des cours d'eau analysés sur la communauté de communes Vendée Sèvre Autise montre qu'une partie de l'Autise atteint le bon état écologique, elle est classée sur 29 km soit 24 % du linéaire de cours d'eau étudié sur l'intercommunalité. L'état écologique moyen domine sur le territoire avec 37 % du linéaire, suivi de l'état écologique médiocre avec 34 % du linéaire. Les 6 km des Ruisseaux de Cougou et de Chantegros (5 % du territoire) qui s'écoulent à Saint-Hilaire-des-Loges affichent un mauvais état écologique.

En 2017, 11 % des masses d'eau atteignent un bon état écologique, en région Pays de la Loire. En Vendée, 2 % des masses d'eau sont en bon état, 38 % en état moyen, 39 % en état médiocre et 20 % un mauvais état.

L'ESSENTIEL

- **24 % des linaires de cours d'eau analysés en bon état écologique**
- **71 % des cours d'eau étudiés en état écologique moyen à médiocre**



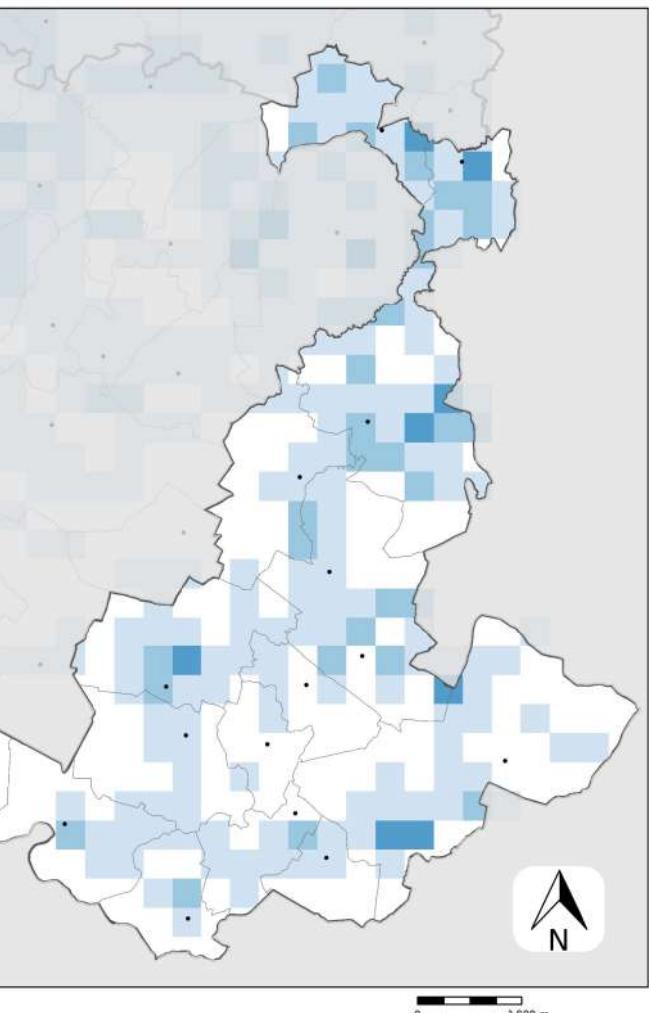
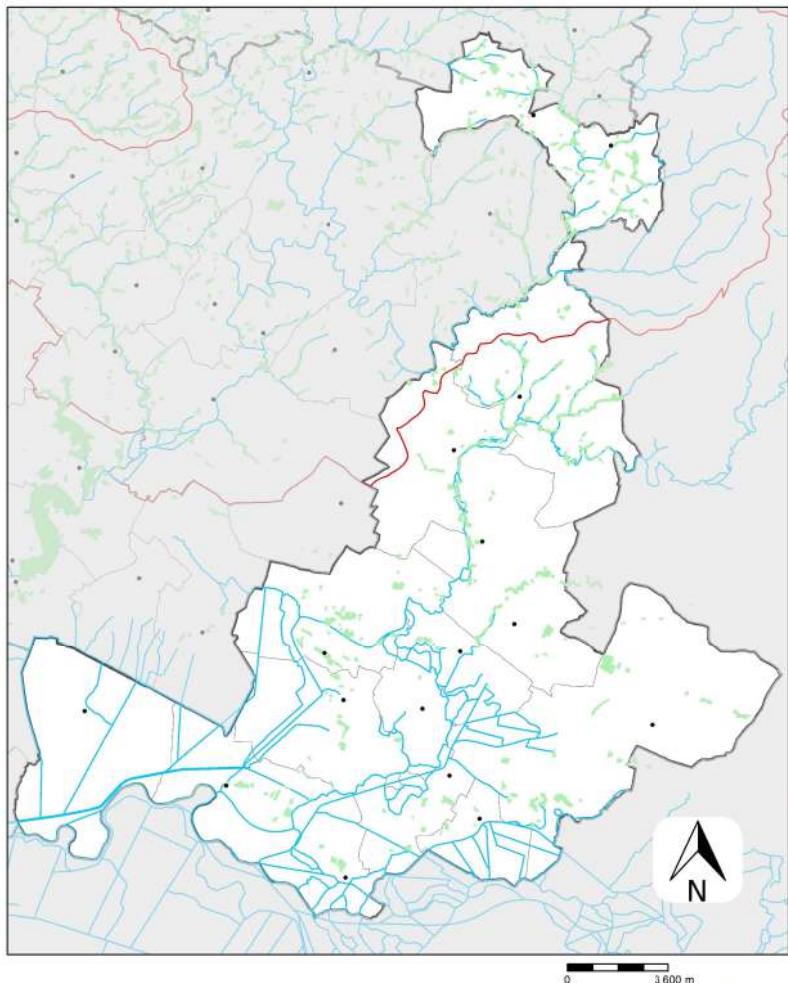
L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou l'absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés...), des éléments de qualité physico-chimique (température, l'oxygène dissous...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.).

Pour 2027, l'objectif est de 61 % des masses en bon état sur le bassin Loire-Bretagne. En 2017, seules 24 % des masses d'eau atteignent le bon état écologique sur ce bassin.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les zones humides



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme les amphibiens (Triton marbré, Pélodyte ponctué), des plantes (Flûteau nageant), etc.

Sur la communauté de communes, 547 hectares (1,8 % du territoire) de zones humides sont prélocalisés par la DREAL, c'est à dire identifiés comme étant des zones humides potentielles. Le taux est faible, puisqu'à l'échelle du département de la Vendée, la moyenne est de plus de 7 % du territoire en zone humide potentielle. À noter que les zones de marais ont été classées différemment. C'est pourquoi, ils n'apparaissent pas totalement en zones humides potentielles.

Autrefois nombreuses, les zones humides ont été grignotées petit à petit par l'urbanisation et la production agricole. Au nord du territoire, elles subsistent ponctuellement le long des cours d'eau. Par contre, en amont de la vieille Autise, elles sont présentes tout le long de l'Autise et ses affluents.

Superficie et densité de zones humides par communes

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Surface zone humide (ha)	% de la superficie du territoire
Benet	67	1,3 %
Bouillé-Courdault	7	0,7 %
Damvix	9	0,8 %
Faymoreau	138	12,6 %
Le Mazeau	3	0,4 %
Liez	0	0,0 %
Maillé	18	1,0 %
Maillezais	15	0,7 %
Puy-de-Serre	51	3,7 %
Rives-d'Autise	62	1,9 %
Saint-Hilaire-des-Loges	91	2,6 %
Saint-Pierre-le-Vieux	48	2,1 %
Saint-Sigismond	14	1,4 %
Xanton-Chassenon	23	1,2 %
CC Vendée Sèvre Autise	547	1,8 %

Réglementation sur les zones humides

(Art L211-1 du Code de l'environnement)

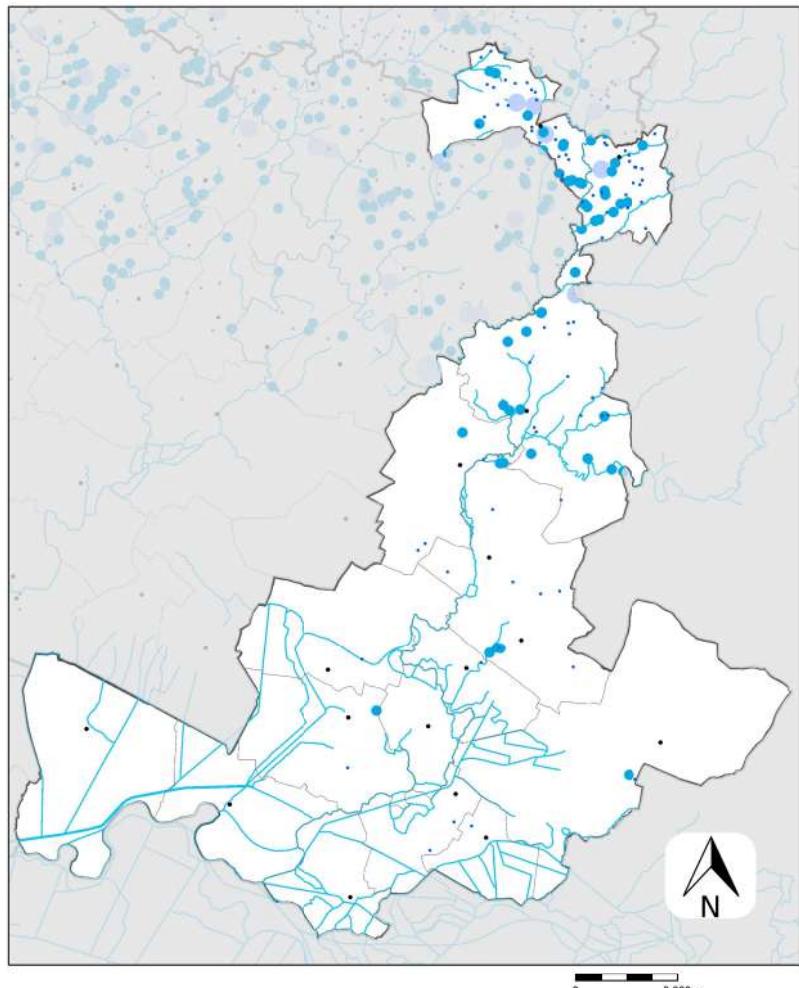
Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les étangs



Légende

- Chef lieu de canton
- plans d'eau supérieurs 100m²

- 100 à 1000 m²

- 1000 à 10000 m²

- 1 à 10 ha

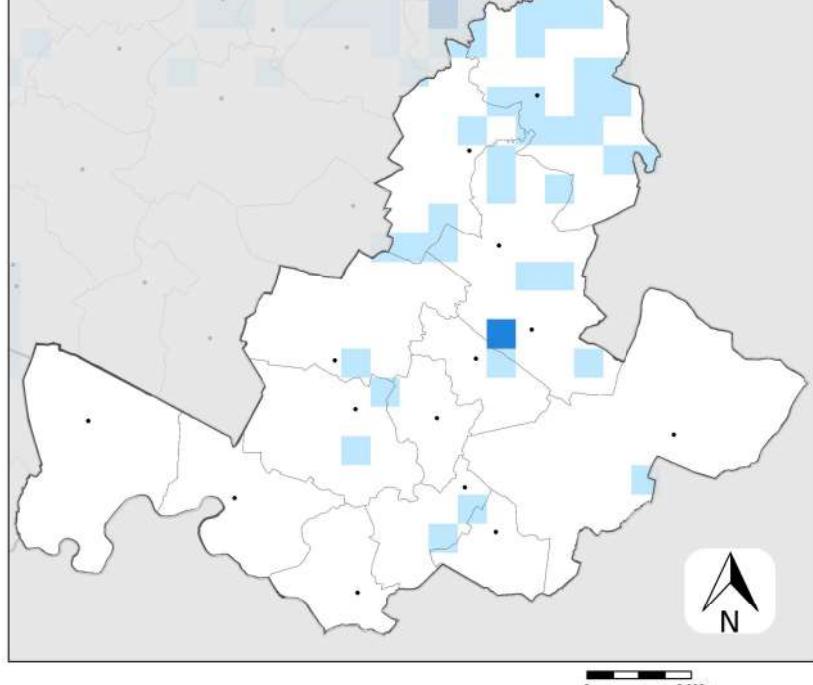
- > 10 ha

— Cours d'eau

□ Limites des Communes

■ Bassins Versants

■ Limites des Intercommunalites



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalites

Densité d'étangs

Nombre d'étangs au km²

- aucun étang

- de 1 à 3 étangs

- de 4 à 8 étangs

- de 9 à 15 étangs

- > à 15 étangs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

129 étangs ont été inventoriés sur Vendée Sèvre Autise, soit 0,6 étangs au km² (2,6 = moyenne en Vendée). La commune de Puy-de-Serre regroupe le plus d'étangs (41). Par contre, Faymoreau affiche la plus haute densité d'étangs avec près de 3,4 étangs par km². Pour autant, les étangs suivent principalement la géologie du territoire ainsi que la densité de cours d'eau. De fait, peu d'étangs sont présents dans le calcaire, ils ont été créés principalement dans le nord du territoire.

Pour rappel différentes structures (EPTB Vienne, OFB, IRSTEA de Bordeaux,...) ont effectué des études concernant les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et milieux naturels, elles vont toutes dans le même sens et indiquent des impacts similaires, soit :

- **Impact sur la qualité physico-chimique de l'eau** : augmentation de la T°C du cours d'eau à l'aval du plan d'eau, diminution du taux d'oxygène dans le cours d'eau aval, impact pH et nutriments
- **Impact sur le débit du cours d'eau** : évaporation de 0,4 l/s/ha (22 mm par semaine) à 4 l/s/ha par forte chaleur
- **Impact sur les habitats** : étang en lieu et place de cours d'eau et/ou zones humides, colmatage du cours d'eau aval et/ou érosion des berges lors de certaines vidanges
- **Impact sur la continuité écologique**
- **Impact sur les peuplements piscicoles** : dérive des peuplements

L'ESSENTIEL

- Près de 130 étangs sur le territoire | Aucun étang de plus de 10 ha.
- Des étangs aux multiples impacts pour la ressource en eau

Nombre et densité d'étangs par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre d'étangs	Nombre d'étangs < 1 ha	Nombre d'étangs de 1 à 10 ha	Nombre d'étangs > 10 ha	Densité (étangs / km ²)
Benet	2	2	0	0	0,0
Bouillé-Courdault	1	1	0	0	0,1
Damvix	0	0	0	0	0,0
Faymoreau	37	36	1	0	3,4
Le Mazeau	1	1	0	0	0,1
Liez	0	0	0	0	0,0
Maillé	0	0	0	0	0,0
Maillezais	2	2	0	0	0,1
Puy-de-Serre	41	37	4	0	3,0
Rives-d'Autise	13	13	0	0	0,4
Saint-Hilaire-des-Loges	25	25	0	0	0,7
Saint-Pierre-le-Vieux	1	1	0	0	0,0
Saint-Sigismond	2	2	0	0	0,2
Vix	0	0	0	0	0,0
Xanton-Chassenon	4	4	0	0	0,2
CC Vendée Sèvre Autise	129	124	5	0	0,6

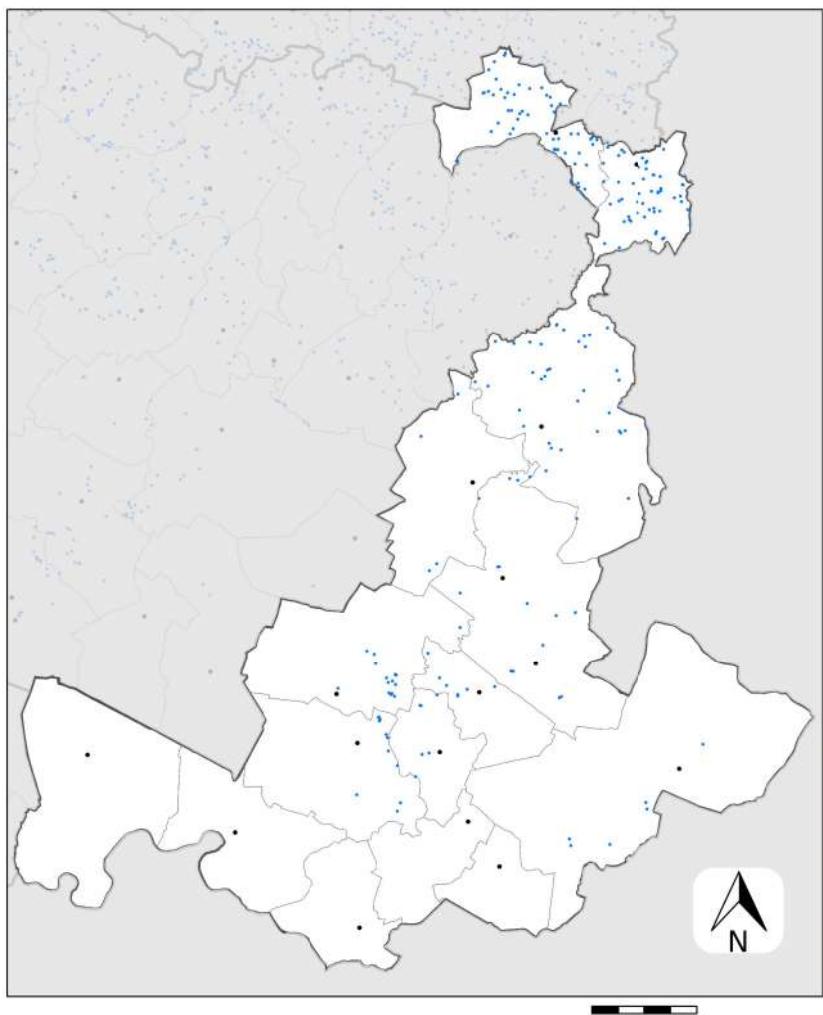
Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Vendée. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDTM de Vendée.

milieux naturels

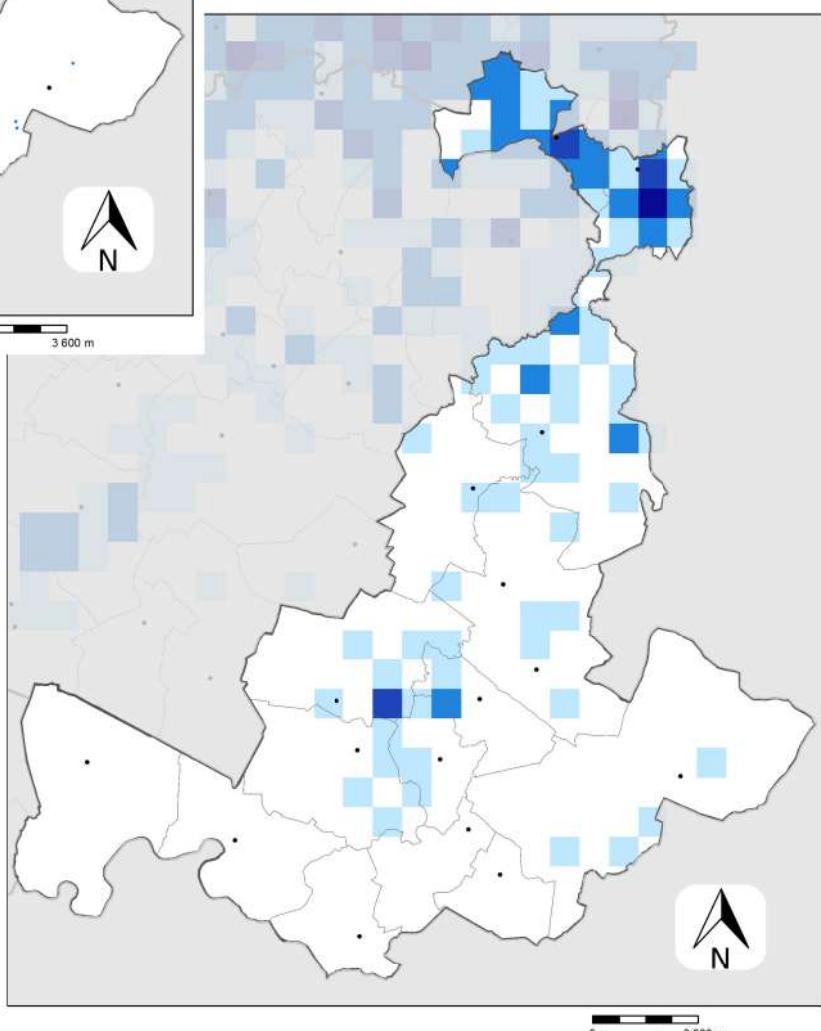
DU TERRITOIRE

Les mares (< 500 m²)



Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités

Densité de mares

Nombre mares au km²

aucune mare

■ de 1 à 2 mares

■ de 3 à 5 mares

■ de 6 à 8 mares

■ > à 8 mares

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

La présence des mares est liée à différents usages historiques, ainsi qu'à la géologie d'un territoire, ce qui peut expliquer qu'elles soient plus présentes dans certaines communes.

Vendée Sèvre Autise possède un peu plus de 150 mares et une densité moyenne de 0,7 mares au km², ce qui situe le territoire en-dessous de la moyenne départementale (2,4 mares/km²). Comme pour les étangs, le nord du territoire en est le plus pourvu mais cela est corrélé à la présence du Marais Poitevin dans le sud, ainsi qu'à la plaine agricole. Ainsi, Puy-de-Serre et Faymoreau disposent de bonnes densités de mares, respectivement 3,3 et 3,8 mares au km².

Des travaux conduits en Angleterre ont permis de montrer qu'afin d'avoir une bonne connectivité entre les mares, il était nécessaire d'avoir entre quatre et huit mares au km². Ainsi l'intercommunalité présente une connectivité de mares faible sur l'ensemble de son territoire (sauf à l'extrême nord), ce qui est défavorable à la biodiversité aquatique.

L'ESSENTIEL

- Moins d'une mare au km², faible connectivité entre elles
- Une meilleure connectivité de mares dans l'extrême nord de l'intercommunalité

Nombre et densité de mares par communes

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km ²)
Benet	5	0,1
Bouillé-Courdault	5	0,5
Damvix	0	0,0
Faymoreau	42	3,8
Le Mazeau	0	0,0
Liez	4	0,5
Maillé	0	0,0
Maillezais	7	0,3
Puy-de-Serre	46	3,3
Rives-d'Autise	10	0,3
Saint-Hilaire-des-Loges	26	0,7
Saint-Pierre-le-Vieux	11	0,5
Saint-Sigismond	0	0,0
Vix	0	0,0
Xanton-Chassenon	1	0,1
CC Vendée Sèvre Autise	157	0,7

Réglementation sur les mares

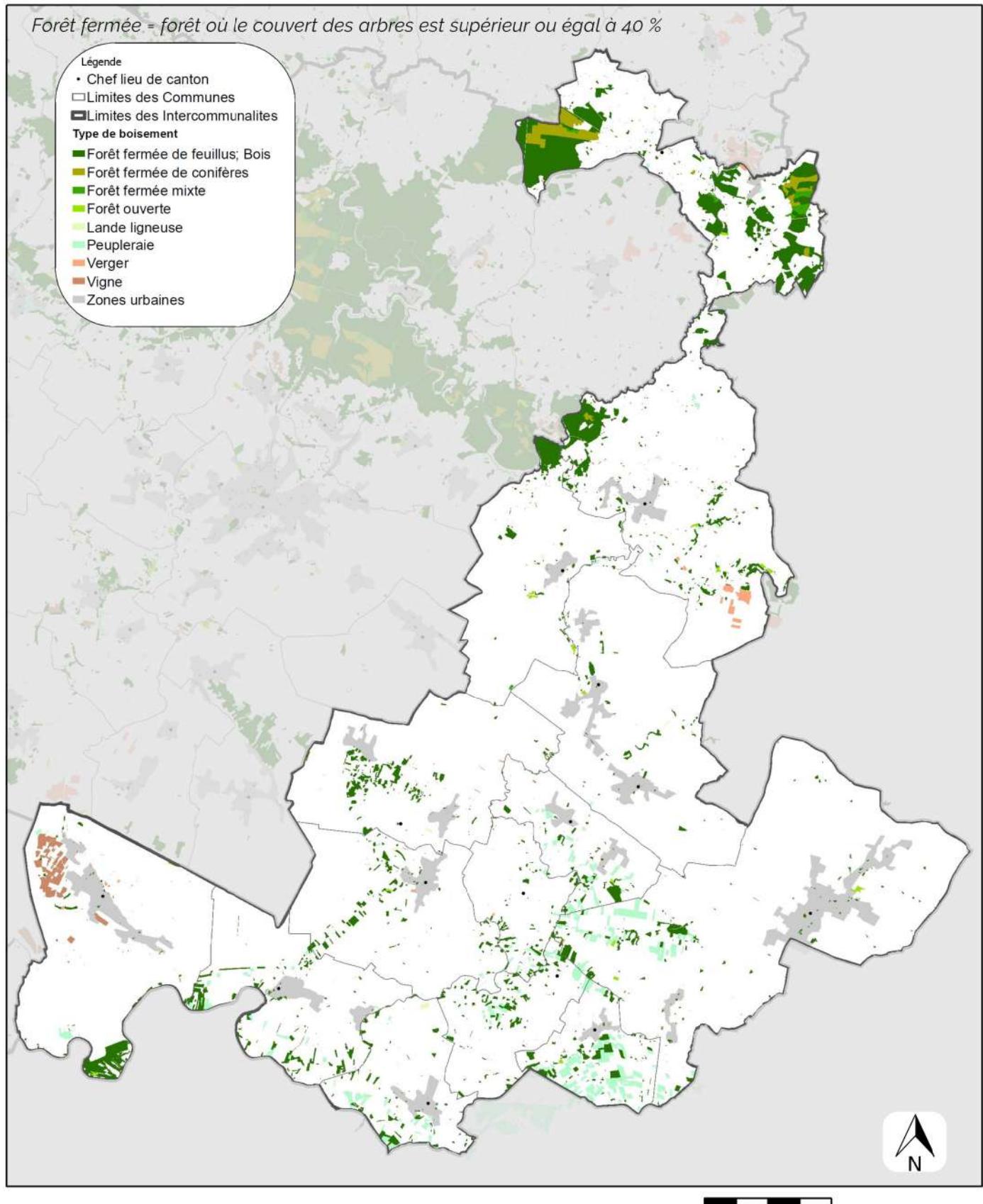
(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les boisements



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

La communauté de communes Vendée Sèvre Autise compte 2 200 hectares de boisements qui recouvrent 7,3 % de son territoire. Ce sont les forêts fermées de feuillus qui sont les plus représentées avec 1 367 ha et 4,6 % du territoire occupé. Elles représentent également 3,9 % des forêt feuillus du département.

L'intercommunalité dispose de quelques bois et forêts en limite est du Massif forestier de Mervent-Vouvant (sur Xanton-Chassenon, Saint-Hilaire-des-Loges et Puy-de-Serre). La commune de Faymoreau en est particulièrement couverte avec la présence d'une forêt domaniale et de plusieurs bois. De plus, des bois de feuillus dessinent l'aval de l'Autise.

Par ailleurs, de nombreuses peupleraies sont disséminées dans le Marais Poitevin, au sud du territoire. Ces peupleraies représentent 17 % des peupleraies de Vendée. Quelques vergers sont identifiés à Saint-Hilaire-des-Loges et des vignes marquent le paysage ouest de Vix.

L'ESSENTIEL

- **2 200 ha de boisement | 7,3 % du territoire**
- **Forêts fermées de feuillus en majorité**

Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Type de boisement	Surface dans EPCI (ha)	Proportion territoire EPCI	Surface en Vendée (ha)	Proportion des boisements par rapport à ceux du même type sur le reste de la Vendée
Bois	192	0,6 %	5 081	3,8 %
Forêt fermée de conifères	129	0,4 %	7 948	1,6 %
Forêt fermée de feuillus	1 367	4,6 %	35 082	3,9 %
Forêt fermée mixte	30	0,1 %	3 666	0,8 %
Forêt ouverte	25	0,1 %	1 941	1,3 %
Lande ligneuse	7	0,0 %	2 090	0,4 %
Peupleraie	402	1,3 %	2 341	17,2 %
Verger	39	0,1 %	935	4,2 %
Total	2 191	7,3 %	59 085	3,7 %

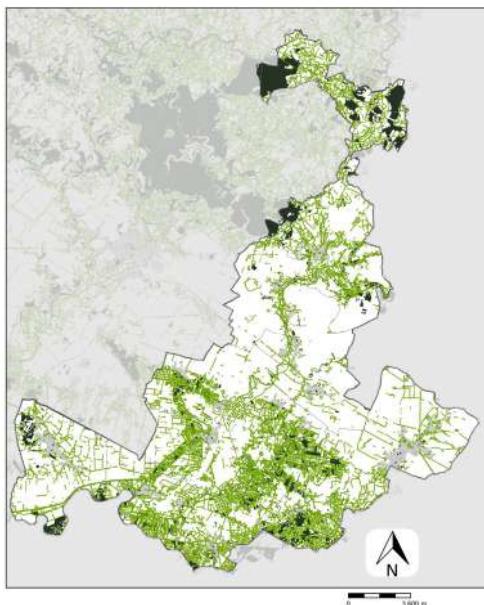
Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

Forêt fermée = forêt où le couvert des arbres est supérieur ou égal à 40 %

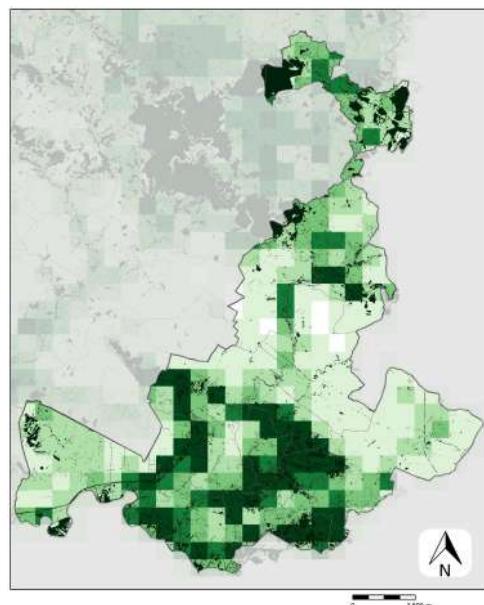
milieux naturels DU TERRITOIRE

Les haies

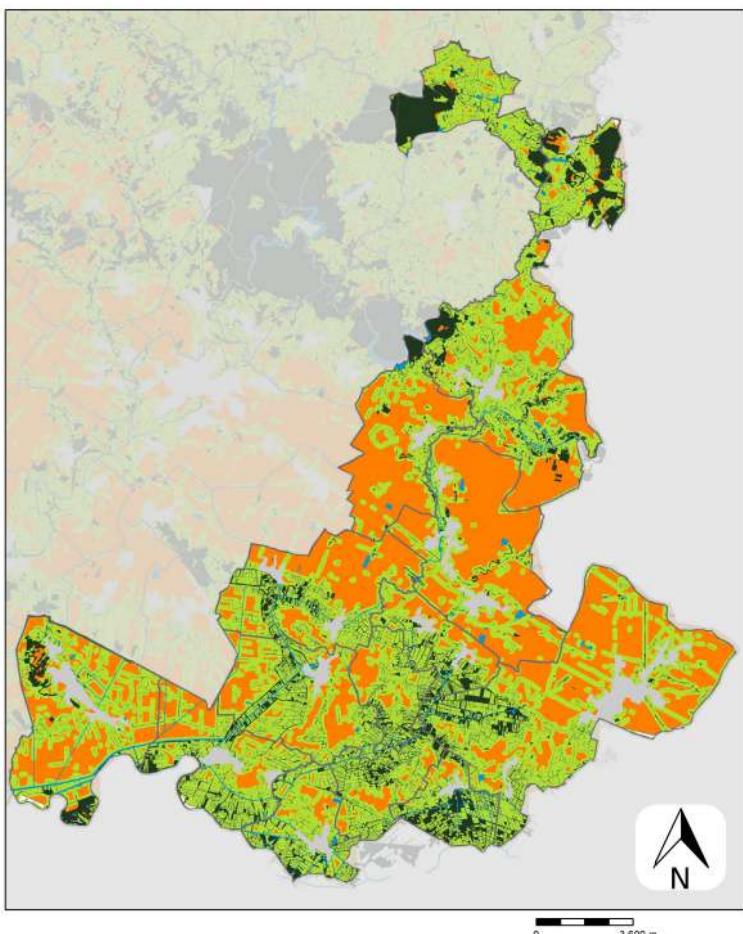
Linéaire de haies



Densité (maille de 1km x 1km)



Connectivité du bocage



Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies

Densité haies

Mètres linéaires par hectare

- pas de ml par hectare
- Inférieur à 30 ml par hectare
- de 30 à 60 ml par hectare
- de 60 à 90 ml par hectare
- de 90 à 120 ml par hectare
- Supérieur à 120 ml par hectare
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

L'intercommunalité Vendée Sèvre Autise présente un bocage de faible densité, notamment en son centre. Avec près de 2 000 km de haies, la densité moyenne de 64 ml/ha reste nettement au-dessous de celle du département de la Vendée (85 ml/ha).

S'il est vrai que certaines communes sont assez dépourvues de haies dans l'axe entre Niort et Fontenay-le-Comte (Rives-d'Autise, Xanton-Chassenon), plusieurs communes du Marais Poitevin dépassent largement la moyenne départementale avec des densités de haies supérieures à 100 ml/ha (Le Mazeau, Saint-Sigismond, Damvix, Liez).

Ainsi, la connectivité du bocage est variable au sein de l'intercommunalité, le Nord et le secteur des Autises présentent une bonne connectivité, tandis que dans la plaine, les zones ouvertes dominent.

L'ESSENTIEL

- 2 000 km de haies sur le territoire | 64 ml/ha en moyenne
- Une faible connectivité de haies accentuée dans la plaine

Linéaire de haies par commune

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total EPCI %	Densité de haies par ha
Benet	284 801	15	57
Bouillé-Courdault	96 081	5	99
Damvix	123 148	6	106
Faymoreau	59 979	3	55
Le Mazeau	101 464	5	123
Liez	87 478	5	104
Maillé	171 592	9	97
Maillezais	176 477	9	87
Rives-d'Autise	74 189	4	23
Puy-de-Serre	98 944	5	72
Saint-Hilaire-des-Loges	206 582	11	59
Saint-Pierre-le-Vieux	137 669	7	59
Saint-Sigismond	125 899	7	120
Vix	122 011	6	43
Xanton-Chassenon	48 211	3	25
CC Vendée-Sèvre-Autise	1 914 525	100	64

Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

aménagement

DU TERRITOIRE

Occupation du sol

Légende

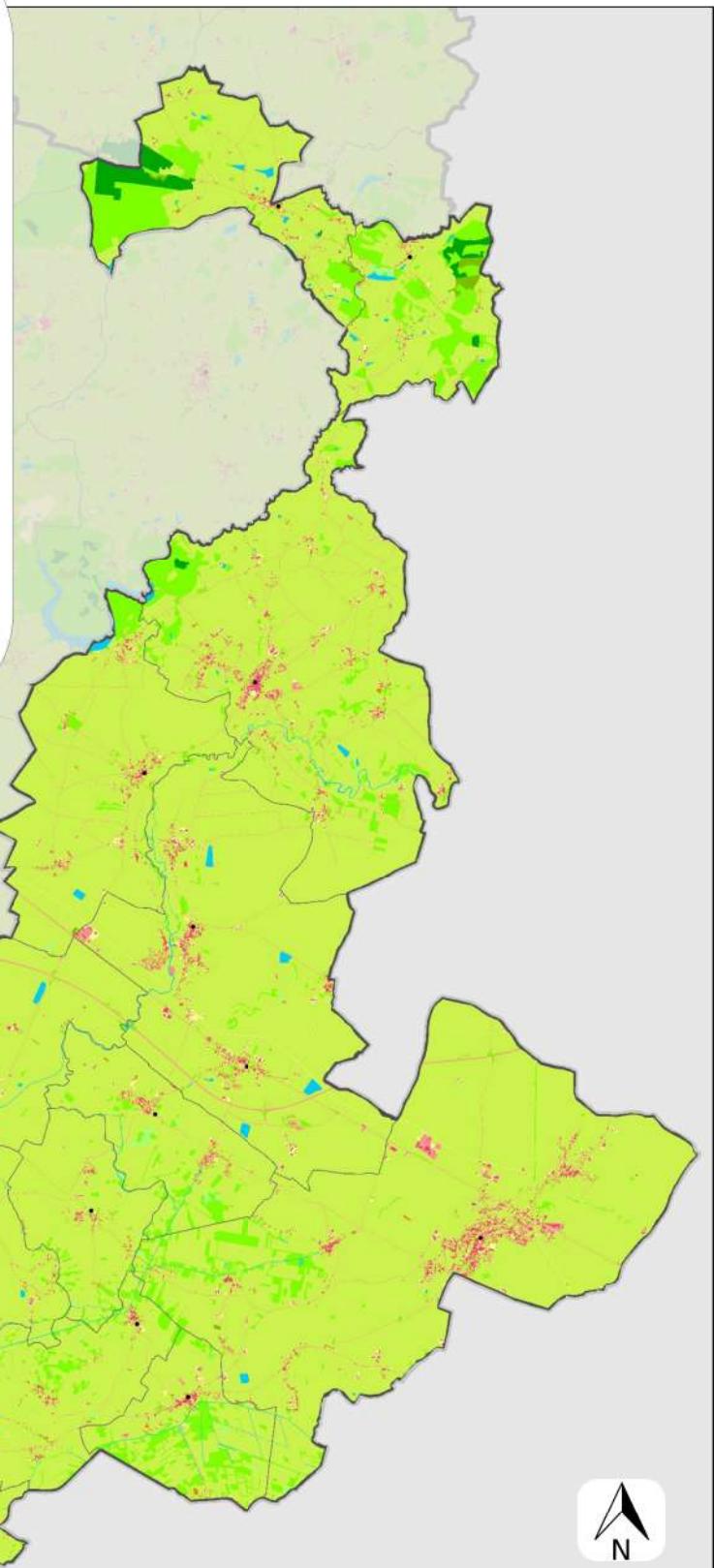
- Chef lieu de canton
- Limites des Intercommunalités

□ Limites des Communes

OSGE-Couverture du sol

Intitulé

- Zones bâties
- Zones non bâties
- Zones à matériaux minéraux
- Zones à autres matériaux composites
- Sols nus
- Surfaces d'eau
- Peuplements de feuillus
- Peuplements de conifères
- Peuplements mixtes
- Formations arbustives et sous-arbrisseaux
- Autres formations ligneuses
- Formations herbacées
- Autres formations non ligneuses



0 3 600 m

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

La base de données géographiques Corine Land Cover (CLC) est produite dans le cadre du programme européen d'observation de la terre "Copernicus" piloté par l'Agence européenne de l'environnement. Les données CLC sont issues de l'interprétation d'images satellites.

L'intercommunalité Vendée Sèvre Autise présente deux nomenclatures d'occupation du sol principales :

- Les formations herbacées (principalement des prairies et cultures) avec 87 % du territoire
- Les peuplements de feuillus avec près de 7 % du territoire

La surface urbaine (zones bâties et non bâties) représente 2,8 % du territoire. Ceci est nettement au-dessous de la moyenne régionale qui se situe à 4,1 %.

L'ESSENTIEL

- Une urbanisation bien maîtrisée.



Surface des différents types d'occupation du sol

Classement par ordre d'importance

1 2 3

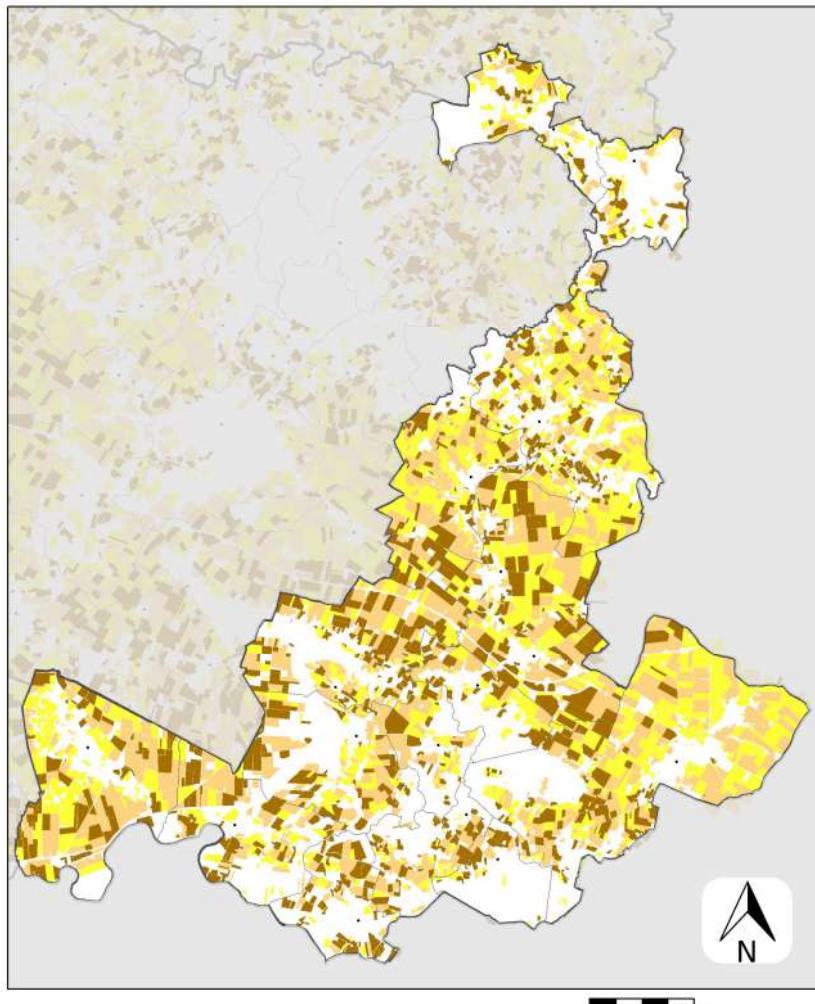
Type d'occupation du sol	Surface (ha)	Ratio surface totale
Autres formations ligneuses	93	0,3 %
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	58	0,2 %
Formations herbacées	26 339	87,4 %
Peuplements de conifères	142	0,5 %
Peuplements de feuillus	1 989	6,6 %
Peuplements mixtes	30	0,1 %
Surfaces d'eau	349	1,2 %
Zones bâties	434	1,4 %
Zones non bâties	424	1,4 %
Zones à matériaux minéraux	262	0,9 %

aménagement

DU TERRITOIRE

Agriculture – Registre parcellaire graphique

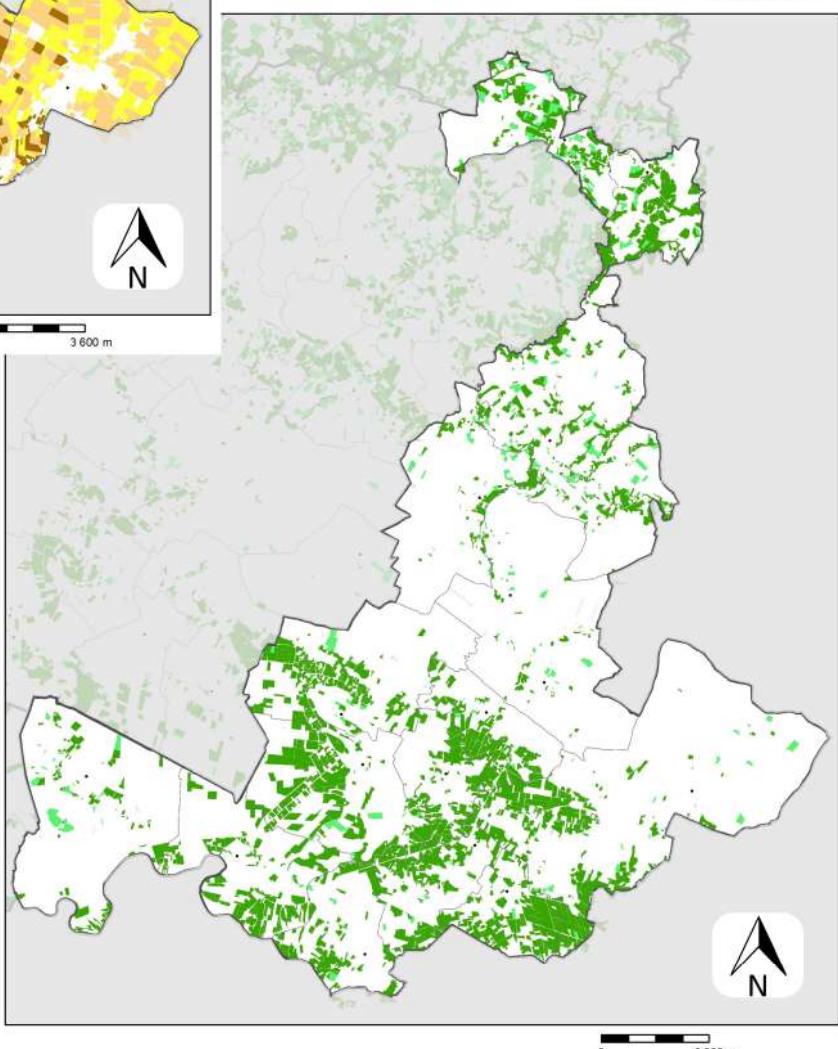
Cultures



Légende

- RPG parcelles graphiques
- Libellé Culture
 - Blé
 - Mais
 - Autres cultures
 - Chef lieu de canton
- Limites des Intercommunalités
- Limites des Communes

Prairies



Légende

- RPG parcelles graphiques
 - Prairies permanentes
 - Prairies temporaires
 - Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

En 2020, la communauté de communes Vendée Sèvre Autise comptait 23 118 ha de Surface Agricole Utile (SAU), ce qui représente 77 % de la surface de son territoire.

Le territoire est une terre de production céréalière, le principal usage est le maïs grain et ensilage (26 % de la SAU). De plus, 14 % de la SAU est consacrée au blé tendre et 11% au tournesol. Ces cultures sont très présentes dans la plaine entre Niort et Fontenay-le-Comte ainsi que sur la commune de Vix.

Le territoire est également une terre d'élevage, les prairies (permanentes et temporaires) représentent 22 % de la SAU. Celles-ci sont particulièrement présentes au nord du territoire, sur le Massif Armoricain, ainsi qu'au sud, dans le Marais Poitevin.

L'ESSENTIEL

- Un territoire tourné vers l'agriculture avec 77 % de sa surface dédiée
- Territoire de productions céréalières (maïs et blé) dans la plaine

Surface des différents types d'assOLEMENT

Classement par ordre d'importance 1 2 3

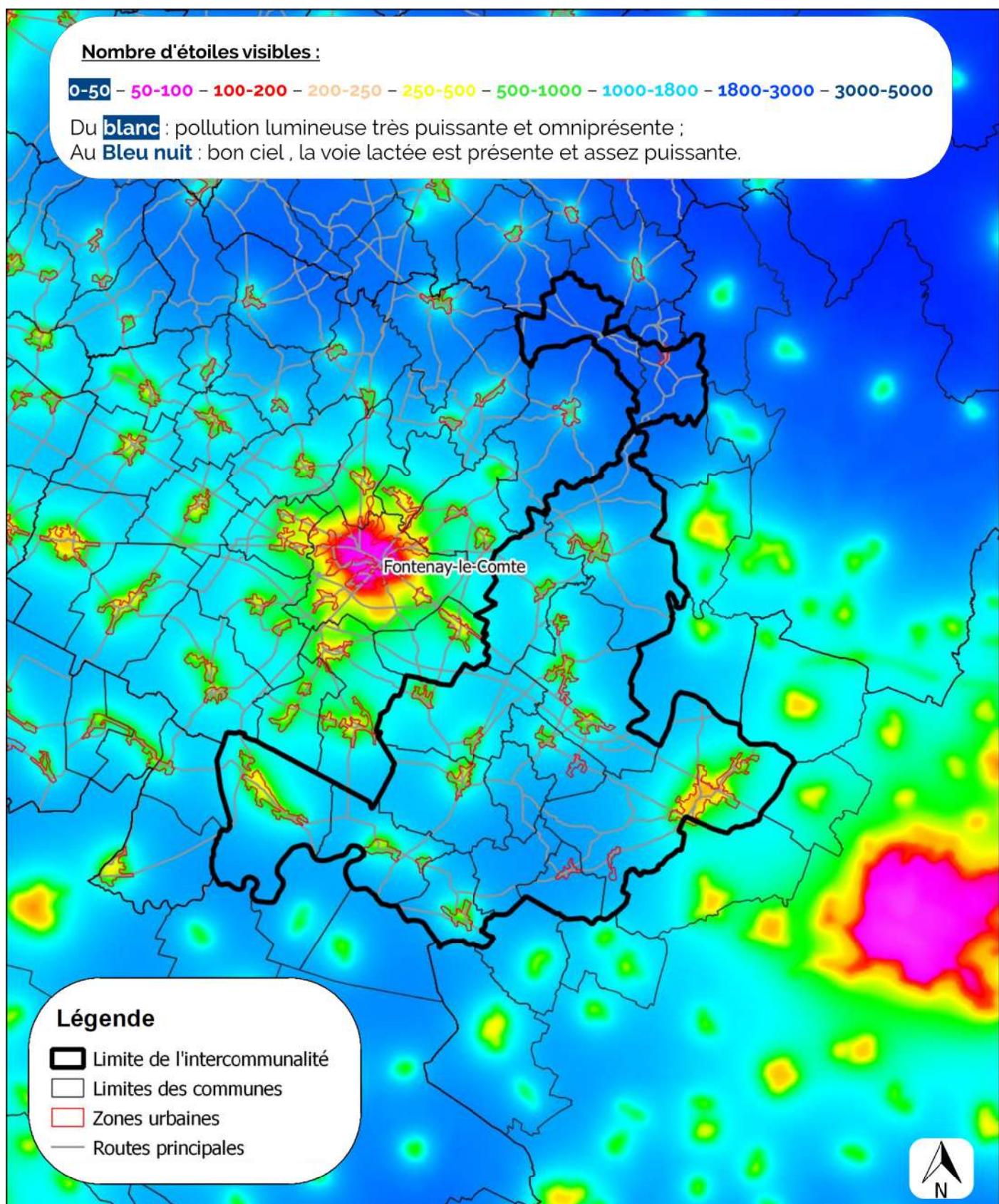
Assolement	Surface (ha)	% de la Surface Agricole Utile	% de la surface du territoire
Blé tendre	3 258	14 %	11 %
Colza	452	2 %	2 %
Tournesol	2 566	11 %	9 %
Fourrage	576	2 %	2 %
Maïs grain et ensilage	5 970	26 %	20 %
Orge	885	4 %	3 %
Prairies permanentes	5 167	22 %	17 %
Prairies temporaires	533	2 %	2 %
Autres céréales	2 269	10 %	8 %
Autres	1 442	6 %	5 %
CC Vendée Sèvre Autise	23 118	100 %	77 %

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aides de la politique agricole commune (PAC).

aménagement

DU TERRITOIRE

Pollution lumineuse



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

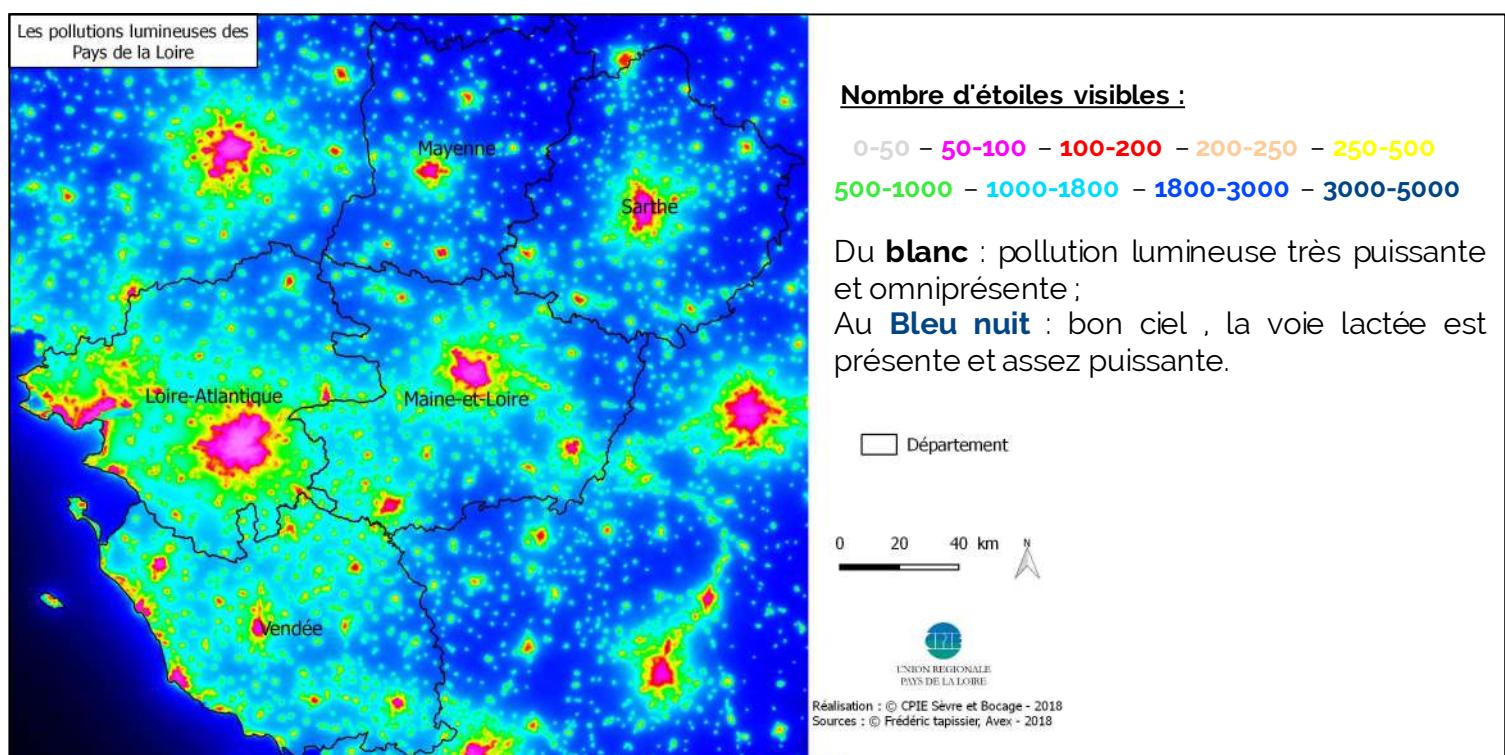
La forte émission de lumière artificielle confronte nos sociétés au problème de pollution lumineuse. Ce phénomène se concentre au niveau des zones urbanisées (grandes villes mais également villages) à des degrés différents. Cette pollution a des conséquences sur la faune et la flore mais également sur la santé humaine : accroissement de la prédatation, modification de la disponibilité en ressource alimentaire, influence sur la migration, et perturbation de notre rythme circadien, ...

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

Pour réduire cette pollution, plusieurs solutions sont en cours d'expérimentation : éclairage à la demande, moins puissant, extinction totale en cœur de nuit, lumière ambrée, diffusée vers le bas, ...

La mise en place de ces dispositions peut permettre la création ou le maintien de corridors écologiques dans le cadre de la trame noire.

A l'échelle de l'intercommunalité, les bourgs constituent les plus grandes sources de pollution lumineuse. Toutefois, au nord Puy-de-Serre et Faymoreau sont mieux préservés, il est possible de voir plus de 3000 étoiles la nuit. Le reste du territoire est plus homogène avec toutefois, une zone au sud de meilleure qualité, dans les environs de Liez, Saint-Sigismond et Le Mazeau. À noter, le non impact lumineux des bourgs de Puy-de-Serre, Liez et Saint-Sigismond, ce qui n'est pas commun.



Réglementation sur les éclairages nocturnes

(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

biodiversité DU TERRITOIRE

Base de données
Biodiv' Pays de la Loire

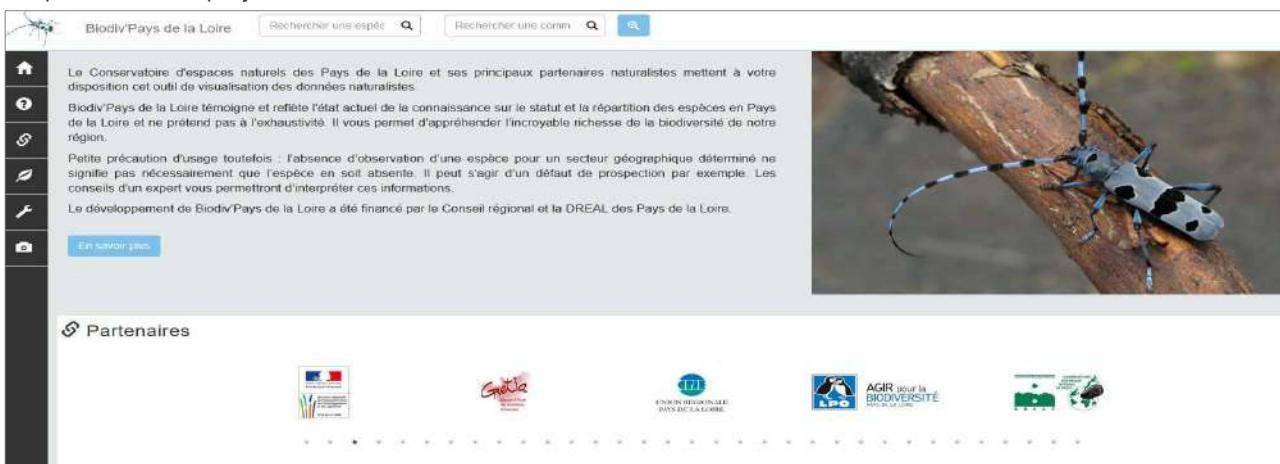


Les données utilisées pour réaliser l'ensemble des cartographies de biodiversité floristique et faunistique sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire. Les tableaux de synthèse du nombre d'observations et du nombre d'espèces sont également issus de ce portail de données publiques. Ainsi, l'ensemble des données présentées ici ont été collectées dans le cadre de projets avec des financements publics, ainsi que des données issues d'observations par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. Ainsi, l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

<https://biodiv-paysdelaloire.fr/>



The Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire et ses principaux partenaires naturalistes mettent à votre disposition cet outil de visualisation des données naturalistes.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. Il vous permet d'appréhender l'incroyable richesse de la biodiversité de notre région.

Petite précaution d'usage toutefois : l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. Il peut s'agir d'un défaut de prospection par exemple. Les conseils d'un expert vous permettront d'interpréter ces informations.

Le développement de Biodiv'Pays de la Loire a été financé par le Conseil régional et la DREAL des Pays de la Loire.

En savoir plus

Partenaires

LPO, AGIR pour la biodiversité, etc.

À noter, les inventaires financés par les collectivités mais pour lesquels il n'a pas été demandé spécifiquement de téléverser les données dans le portail Biodiv' Pays de la Loire ne sont, de ce fait, pas pris en compte dans ce document.

Les inventaires concernent un site précis, un quadrat, ou autre autre petite surface. Il n'est aucunement question ici d'inventaires à l'échelle de la commune.

Pression de prospection = nombre d'observations = nombre de données collectées
Niveau de connaissance = nombre d'espèces inventoriées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)



Les plantes à fleurs et fougères

Pour les plantes à fleurs et fougères, sont présentés à suivre, dans le tableau de synthèse puis les cartes, le nombre d'observations effectuées (pression de prospection) par commune, ainsi que le nombre d'espèces connues (niveau de connaissance) par commune.

La commune de Benet est actuellement la plus prospectée du territoire avec 2 686 observations pour la flore, suivie par Maillé avec 1 060 observations. La moins prospectée est Xanton-Chassenon avec seulement 187 observations.

C'est également la commune de Benet qui présente le plus d'espèces différentes (487), suivie cette fois de Vix avec 404 espèces. La commune la plus faible en nombre d'espèces est Saint-Sigismond avec 139 espèces connues.

L'ESSENTIEL

- **Benet est la commune avec le nombre d'espèces de flore le plus élevé**
- **Trois communes possèdent moins de 300 espèces dont une commune avec moins de 200 espèces.**

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces	Nombre d'espèces patrimoniales
Benet	5 001	2 686	487	17
Bouillé-Courdault	973	827	292	3
Damvix	1 166	483	191	1
Faymoreau	1 099	352	256	5
Liez	838	413	155	2
Maillé	1 766	1 060	283	9
Maillezais	2 033	767	229	6
Le Mazeau	823	618	258	2
Rives-d'Autise	3 191	789	321	10
Puy-de-Serre	1 381	229	181	3
Saint-Hilaire-des-Loges	3 520	564	307	9
Saint-Pierre-le-Vieux	2 319	640	185	7
Saint-Sigismond	1 046	264	139	0
Vix	2 853	891	404	11
Xanton-Chassenon	1 924	187	160	2
CC Vendée Sèvre Autise	29 933	10 770	3 848	48

biodiversité

DU TERRITOIRE

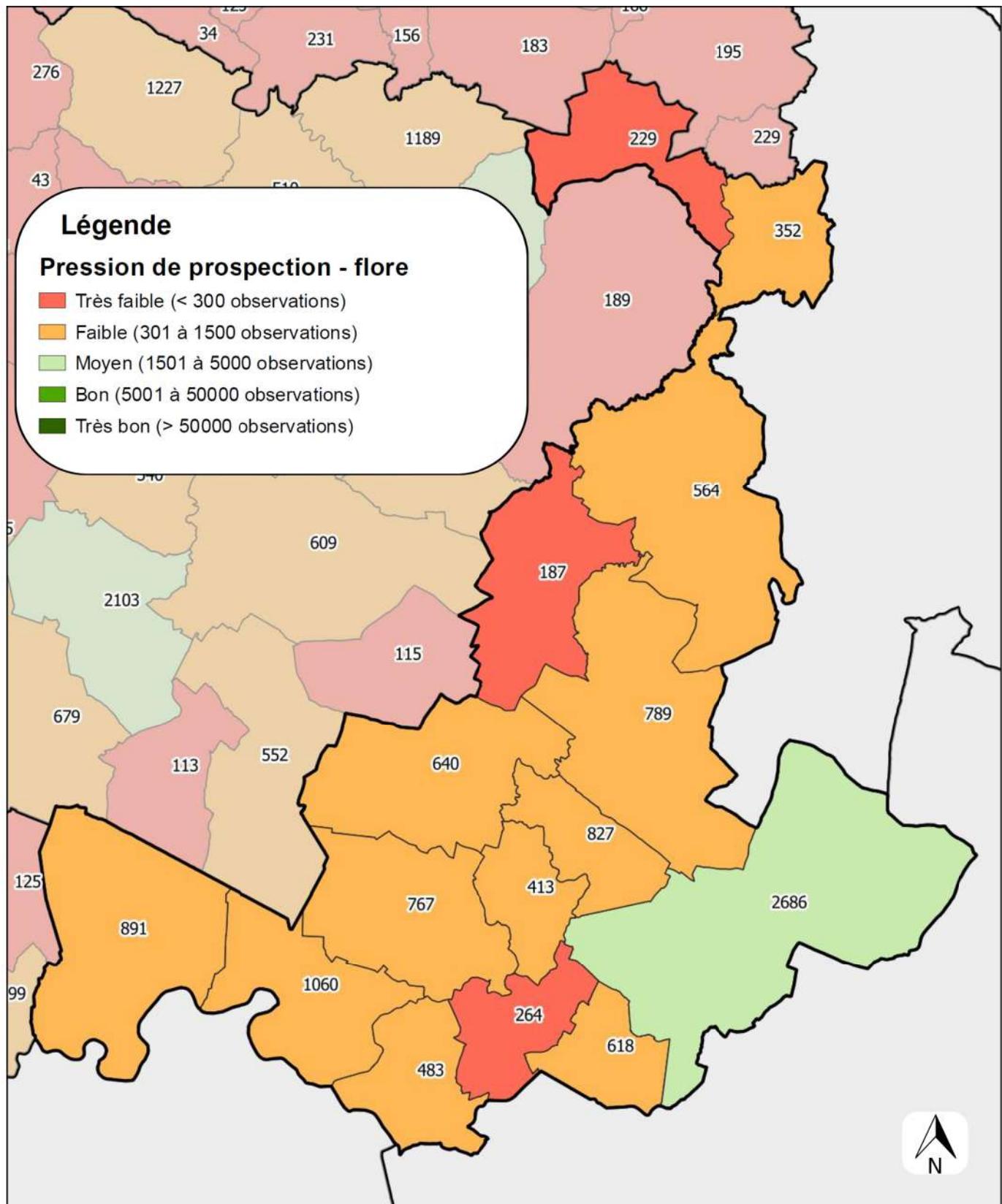
Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - flore

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)



biodiversité

DU TERRITOIRE

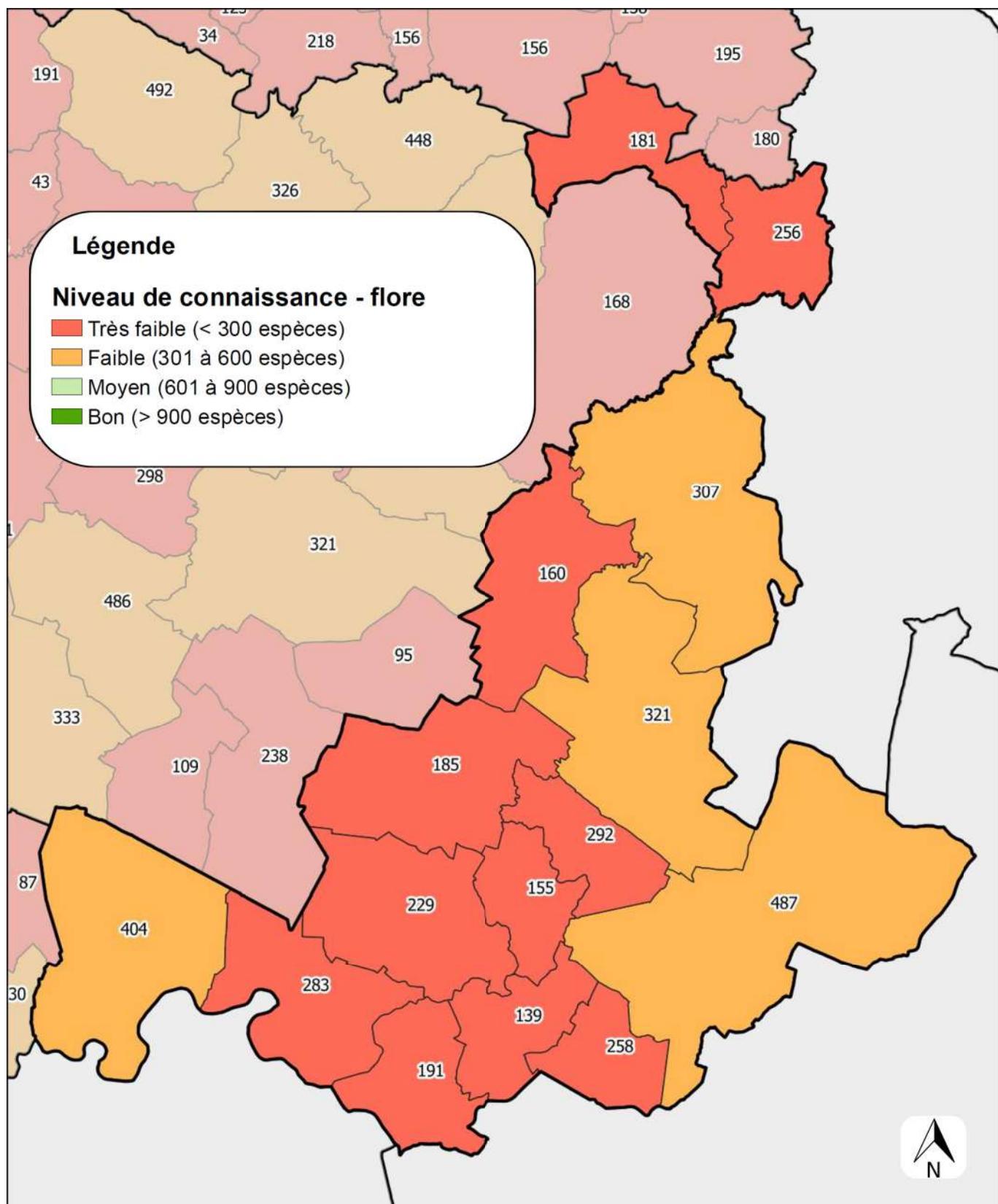
Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - flore

- Très faible (< 300 espèces)
- Faible (301 à 600 espèces)
- Moyen (601 à 900 espèces)
- Bon (> 900 espèces)



0 4 8 km

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore



Cette catégorie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes sont soit inscrites sur une (des) liste(s) rouge de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soit sur une (des) liste(s) d'espèces protégées en région ou en France.

Espèces remarquables

Parmi les 48 espèces patrimoniales connues sur la communauté de communes, on peut noter la présence du **Flûteau nageant** (*Luronium natans*) à Faymoreau. Il s'agit d'une espèce aquatique que l'on trouve dans des eaux pauvres en éléments nutritifs, très légèrement acides ou calcaires. Cette espèce est protégée en France, inscrite à la Directive européenne Habitats Faune Flore, considérée comme **Quasi menacée (NT)** en Pays de la Loire et fait partie des espèces déterminantes de ZNIEFF, en Pays de la Loire également.

Principalement présent en Loire-Atlantique à l'échelle de la Région, en Vendée, le flûteau n'est connu que sur 18 communes.

Une autre espèce protégée au niveau national est présente sur trois communes du Marais Poitevin (Maillé, Maillezais et Saint-Pierre-le-Vieux), il s'agit de la **Renoncule à feuilles d'Ophioglosse** (*Ranunculus ophioglossifolius*).

Neuf autres plantes sont protégées à l'échelle de la Région comme l'**Isopyre faux-pigamon** (*Isopyrum thalictroides*) ou encore l'**Orchis homme pendu** (*Orchis anthropophora*), 38 présentent un statut défavorable sur les listes rouges nationale et/ou régionale et 29 sont inscrites sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF.



Luronium natans
J. TOURNEUR



Ranunculus ophioglossifolius
C. BOUCHERON



Isopyrum thalictroides
C. BOUCHERON

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore



La flore invasive

Une plante «invasive avérée» est une plante exotique (étrangère à notre territoire) qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine.

Les informations ci-dessous proviennent de la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

13 espèces de plantes invasives avérées sont connues sur la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise :

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Ambroisie à feuilles d'Armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)
- Azolla fausse-fougère (*Azolla filiculoides*)
- Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- Cuscute du Bident (*Cuscuta scandens*)
- Datura officinal (*Datura stramonium*)
- Elodée à feuilles étroites (*Elodea nuttallii*)
- Jussie faux-pourpier (*Ludwigia peploides*)
- Lentille d'eau (*Lemna minuta*)
- Paspale à deux épis (*Paspalum distichum*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée de Bohème (*Reynoutria x bohemica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)



Azolla filiculoides – A. CHALOPIN

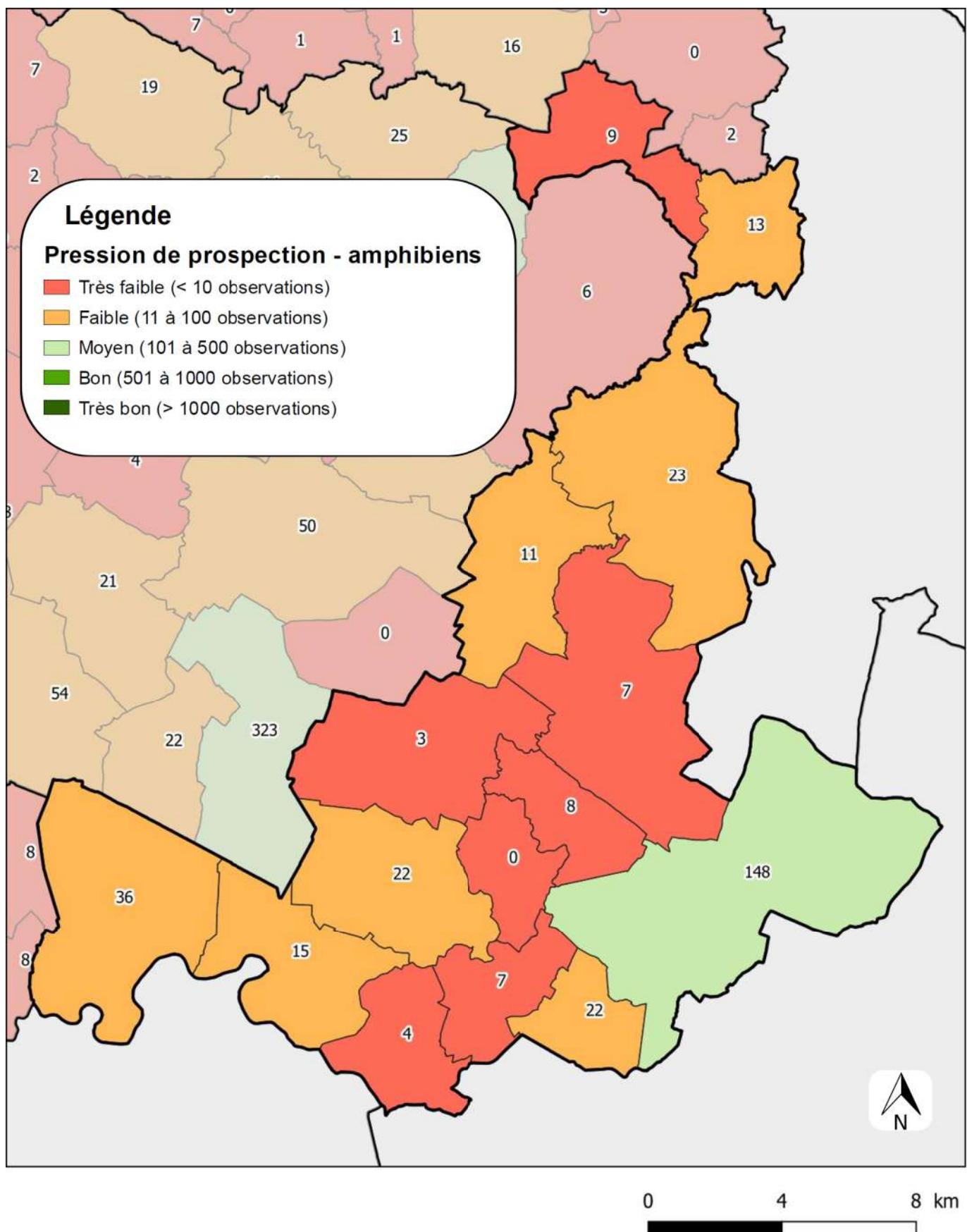


Reynoutria japonica – C. BOUCHERON

Les communes les plus touchées par la présence d'espèces invasives sont situées dans le Marais Poitevin (Benet - 11 espèces, Vix - 6 espèces, Le Mazeau - 5 espèces, etc). En effet, les espèces aquatiques se propagent facilement grâce à des graines ou des fragments qui peuvent être transportés plus facilement via l'eau des canaux, des cours d'eau ou encore les animaux qui les fréquentent.

biodiversité DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'observations



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)



Le groupe des Amphibiens a fait l'objet de très peu d'observations sur la communauté de communes Vendée Sèvre Autise. La prospection est donc considérée comme faible à très faible sur 93 % du territoire. De plus il existe moins de 10 données sur près de 50 % du territoire.

Une seule commune bénéficie d'un nombre d'observations satisfaisant, il s'agit de Benet avec 148 observations.

Aucune observation d'amphibien n'a eu lieu sur la commune de Liez.

L'ESSENTIEL

- 93 % de la communauté de communes à une connaissance du groupe des amphibiens faible à très faible.
- Liez ne présente aucune observation

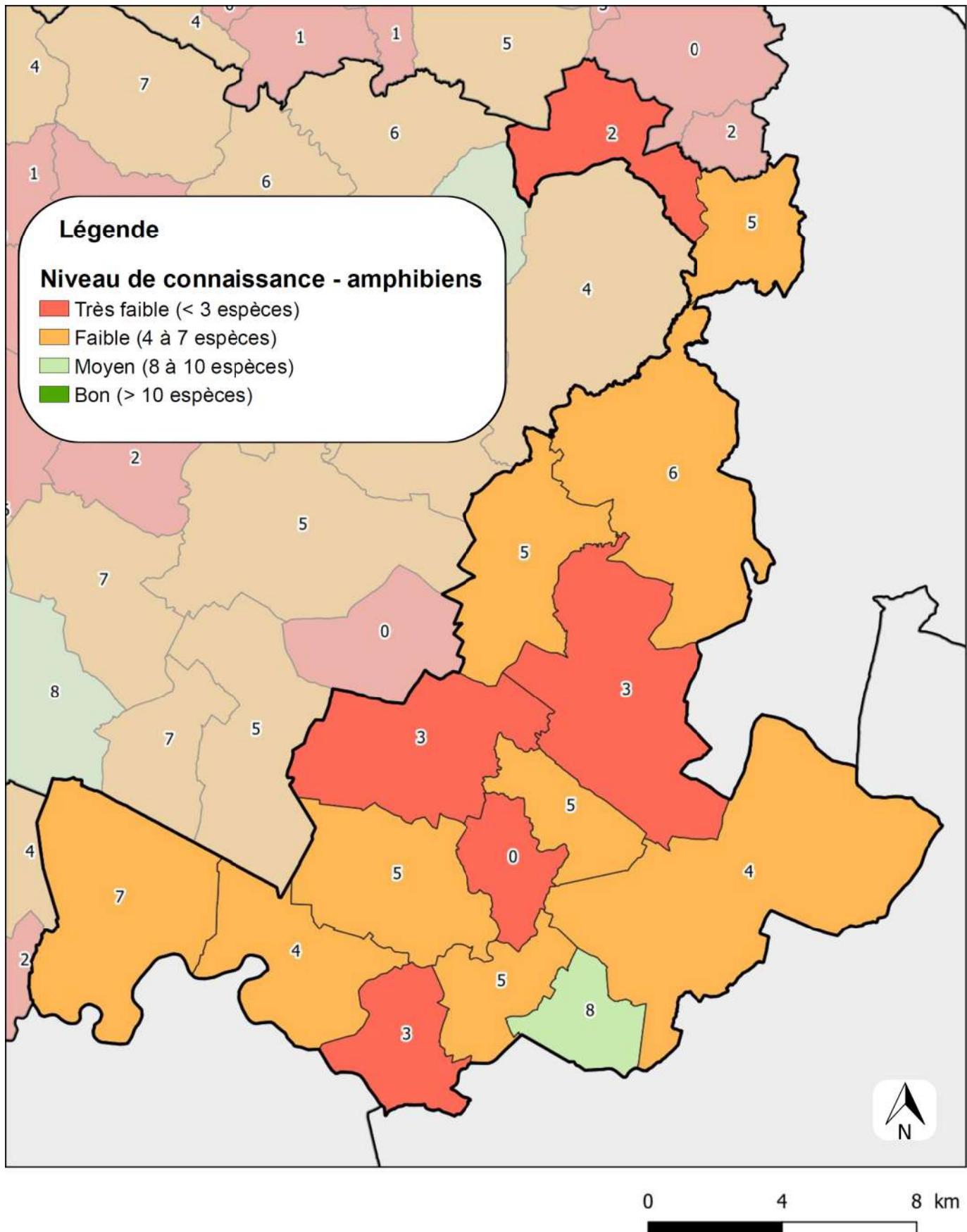
Synthèse des inventaires « Amphibiens »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Benet	5 001	148	4
Bouillé-Courdault	973	8	5
Damvix	1 166	4	3
Faymoreau	1 099	13	5
Liez	838	0	0
Maillé	1 766	15	4
Maillezais	2 033	22	5
Le Mazeau	823	22	8
Rives-d'Autise	3 191	7	3
Puy-de-Serre	1 381	9	2
Saint-Hilaire-des-Loges	3 520	23	6
Saint-Pierre-le-Vieux	2 319	3	3
Saint-Sigismond	1 046	7	5
Vix	2 853	36	7
Xanton-Chassenon	1 924	11	5
CC Vendée Sèvre Autise	29 933	328	12

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens : nombre d'espèces





Le nombre d'observations étant faible à très faible, le nombre d'espèces observées l'est aussi sur une majorité du territoire. En effet, 93 % des communes ont un nombre d'espèces inférieur à huit. Malgré une prospection satisfaisante, il n'a été inventorié que quatre espèces sur la commune de Benet, tandis que la commune voisine avec une faible quantité d'observations possède huit espèces.

Douze espèces ont été inventoriées sur la communauté de communes, ce qui est un résultat tout à fait satisfaisant à l'échelle de l'EPCI. Parmi les espèces les plus remarquables, l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) est présent sur la commune de Xanton-Chassenon où il y fréquente le bourg de la commune. Le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) a été essentiellement recensé sur les communes du sud de l'EPCI où il fréquente les mares prairiales. Enfin, le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) a été recensé dans les marais du sud de la communauté de communes.

Notons également la présence de la Grenouille rousse (*Rana temporaria*). Cette espèce est peu commune en Pays de la Loire. En Vendée, elle n'est présente que dans l'est du territoire.

D'autres espèces comme le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*), la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) ou encore la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), notamment, sont présentes sur ce territoire.

L'ESSENTIEL

- 93 % des communes ont moins de huit espèces connues
- Le Mazeau présente un nombre d'espèces satisfaisant

Les espèces remarquables

En Europe, 59% des amphibiens sont en déclin, ce qui en fait le taxon vivant le plus menacé sur Terre, devant les mammifères (15 %) et les oiseaux (13 %) d'Europe. Tous les amphibiens sont donc protégés à l'échelle nationale et ils doivent être pris en compte dans les projets d'aménagement du territoire.

Parmi les espèces douze espèces inventoriées sur intercommunalité, l'**Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*), le **Triton marbré** (*Triturus marmoratus*) et le **Pélodyte ponctué** (*Pelodytes punctatus*) sont classés **Quasi menacés (NT)** en Pays de la Loire. La **Grenouille rousse** (*Rana temporaria*) est classée **Vulnérable (VU)** sur la liste rouge régionale.

Afin de favoriser les Amphibiens sur la communauté de communes de Vendée Sèvre Autise, il est possible de créer de nouvelles mares sur les secteurs à plus faible densité ou encore de restaurer les mares en cours de comblement..

biodiversité

DU TERRITOIRE

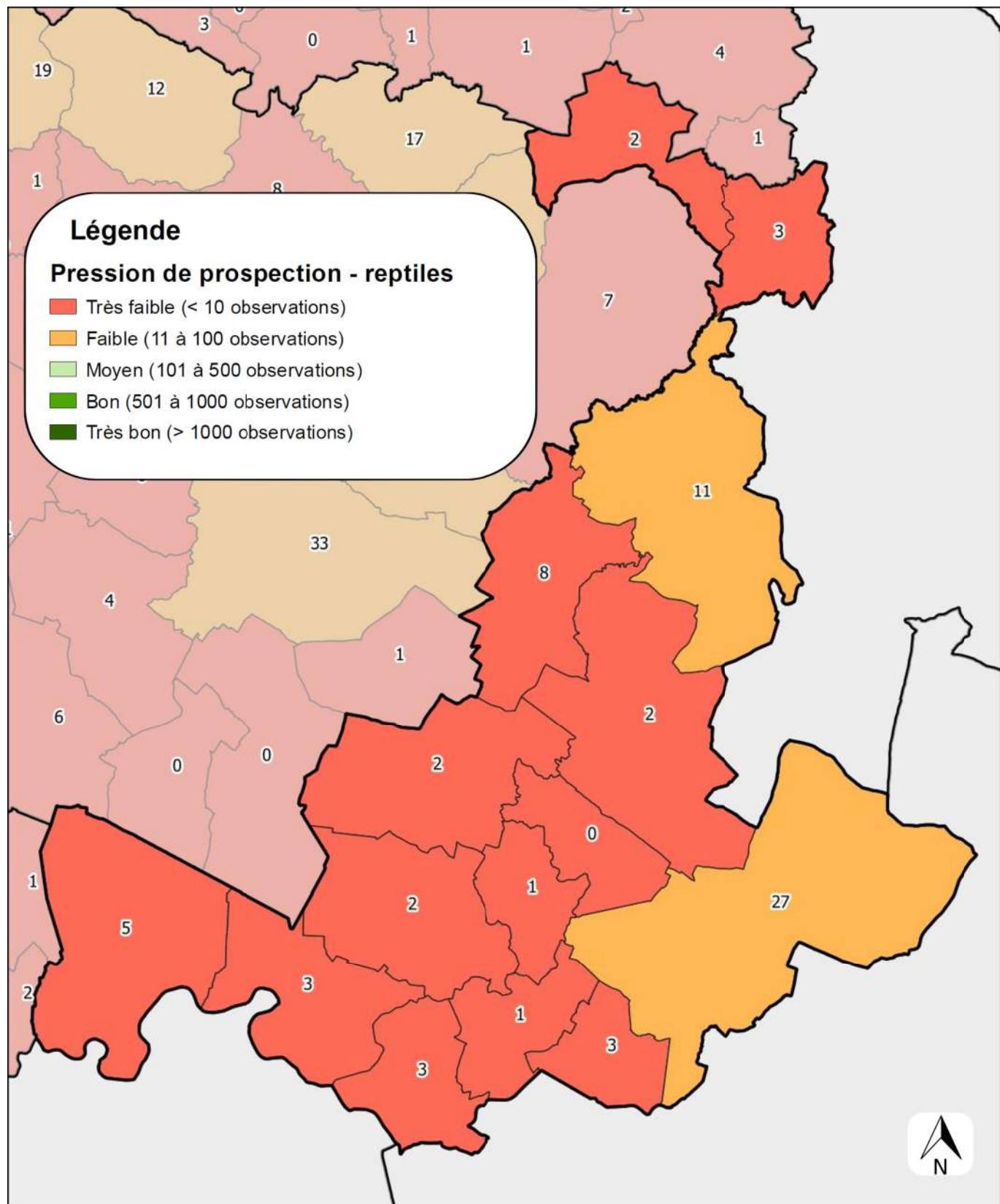
Les reptiles :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - reptiles

- Très faible (< 10 observations)
- Faible (11 à 100 observations)
- Moyen (101 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)





Le taxon des reptiles dispose également d'un faible voire très faible nombre de données, puisqu'aucune commune ne dépasse les 27 observations. De plus 86 % d'entre elles recueillent moins de 10 données (Puy-de-Serre, Vix, Liez, Bouillé-Courdault,...).

La commune de Benet est celle qui possède le plus d'observations avec 27 données. S'en suit Saint-Hilaire-de-Loges avec 11 données.

L'ESSENTIEL

- **100 % des communes ont un nombre d'observations faible à très faible**
- **Moins de 10 données sur 86 % des communes**

Synthèse des inventaires « Reptiles »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Benet	5 001	27	4
Bouillé-Courdault	973	0	0
Damvix	1 166	3	2
Faymoreau	1 099	3	3
Liez	838	1	1
Maillé	1 766	3	1
Maillezais	2 033	2	1
Le Mazeau	823	3	3
Rives-d'Autise	3 191	2	1
Puy-de-Serre	1 381	2	2
Saint-Hilaire-des-Loges	3 520	11	4
Saint-Pierre-le-Vieux	2 319	2	1
Saint-Sigismond	1 046	1	1
Vix	2 853	5	3
Xanton-Chassenon	1 924	8	2
CC Vendée Sèvre Autise	29 933	73	8

biodiversité

DU TERRITOIRE

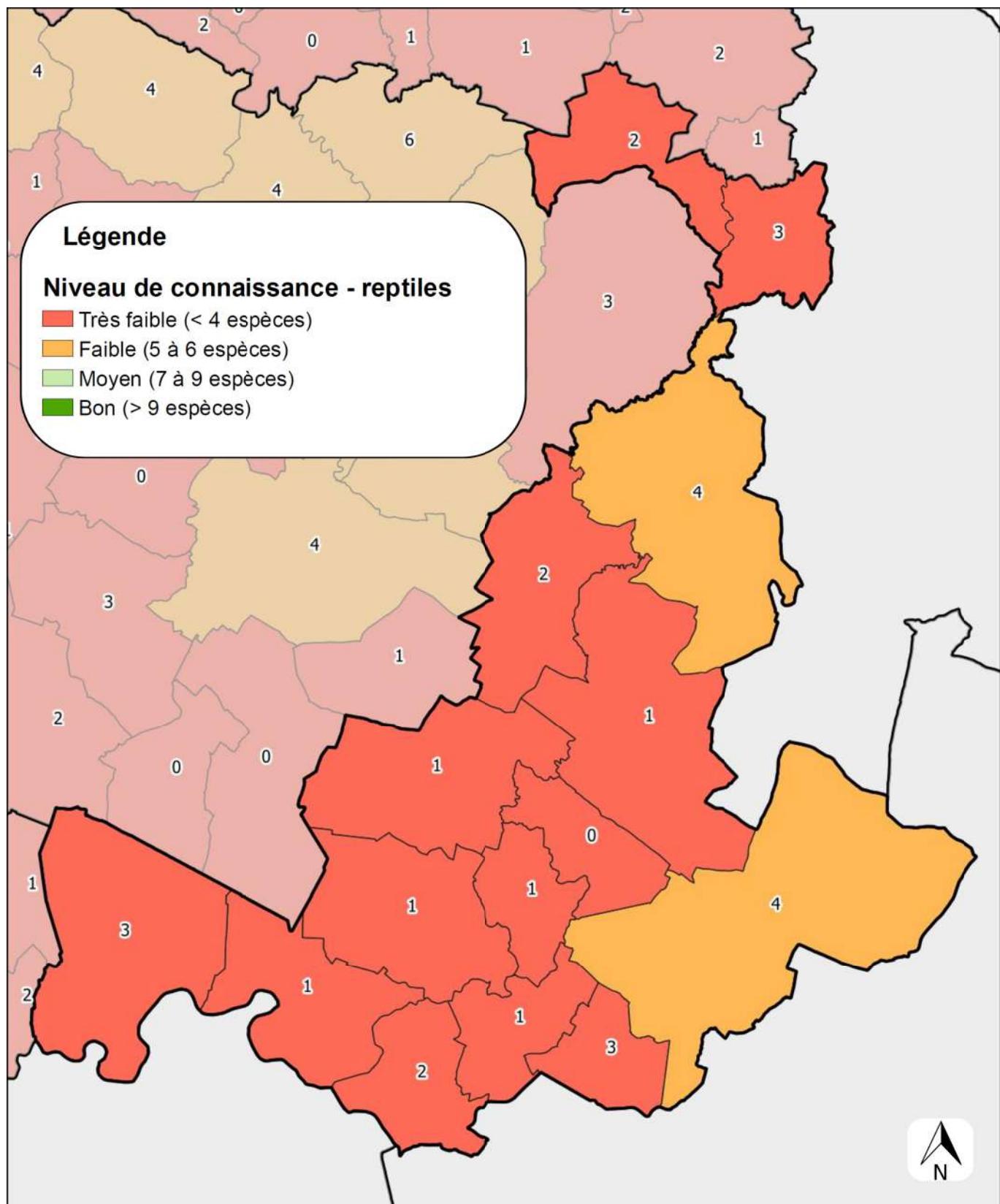
Les reptiles :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - reptiles

- Très faible (< 4 espèces)
- Faible (5 à 6 espèces)
- Moyen (7 à 9 espèces)
- Bon (> 9 espèces)



0 4 8 km



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)



Au total, la communauté de communes Vendée Sèvre Autise abrite huit espèces de reptiles sur treize présentes en Vendée, ce qui est satisfaisant. En revanche, pour ce qui concerne chacune des communes, le nombre d'espèces observées est faible. En effet, seules deux communes possèdent quatre espèces (Saint-Hilaire-des-Loges et Benet), toutes les autres abritent trois espèces maximum.

Parmi les huit espèces inventoriées, on peut mentionner la présence de la **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*). Cette dernière est présente sur cinq communes de l'EPCI dont Liez. Et la **Vipère aspic** (*Vipera aspis*) a été observée sur la commune de Faymoreau uniquement.

D'autres espèces sont présentes telles que la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) ou le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) notamment.

À noter que ce territoire abrite deux espèces qui ne sont pas présentes naturellement en Vendée : la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) et la Tortue de Floride (*Trachemys scripta*).

L'ESSENTIEL

- **Nombre d'espèces faible à très faible sur l'ensemble de l'intercommunalité**
- **Huit espèces présentes (13 en Vendée), niveau de connaissance satisfaisant à l'échelle de l'EPCI**

Les espèces remarquables

Avec les amphibiens, les reptiles constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. 42 % des reptiles sont en déclin, dont 21 % sont menacées. Le déclin de ces espèces est essentiellement causé par la destruction de leurs habitats par l'Homme.

De ce fait, l'ensemble des reptiles est protégé au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

Parmi les huit espèces inventoriées les plus remarquables sont les suivantes. La **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) qui est **Quasi menacée (NT)** en Pays de la Loire. La **Vipère aspic** (*Vipera aspis*) qui est classée **En danger (EN)** en Pays de la Loire.

Pour favoriser la présence des reptiles au sein de la communauté de communes, il convient de maintenir les réseaux de haies qui constituent la trame verte et facilitent le déplacement des espèces, de préserver les zones de friches et les zones humides. Il faut donc privilégier la gestion différenciée en laissant le développement de la végétation se faire sur certaines zones prédéfinies.

biodiversité

DU TERRITOIRE

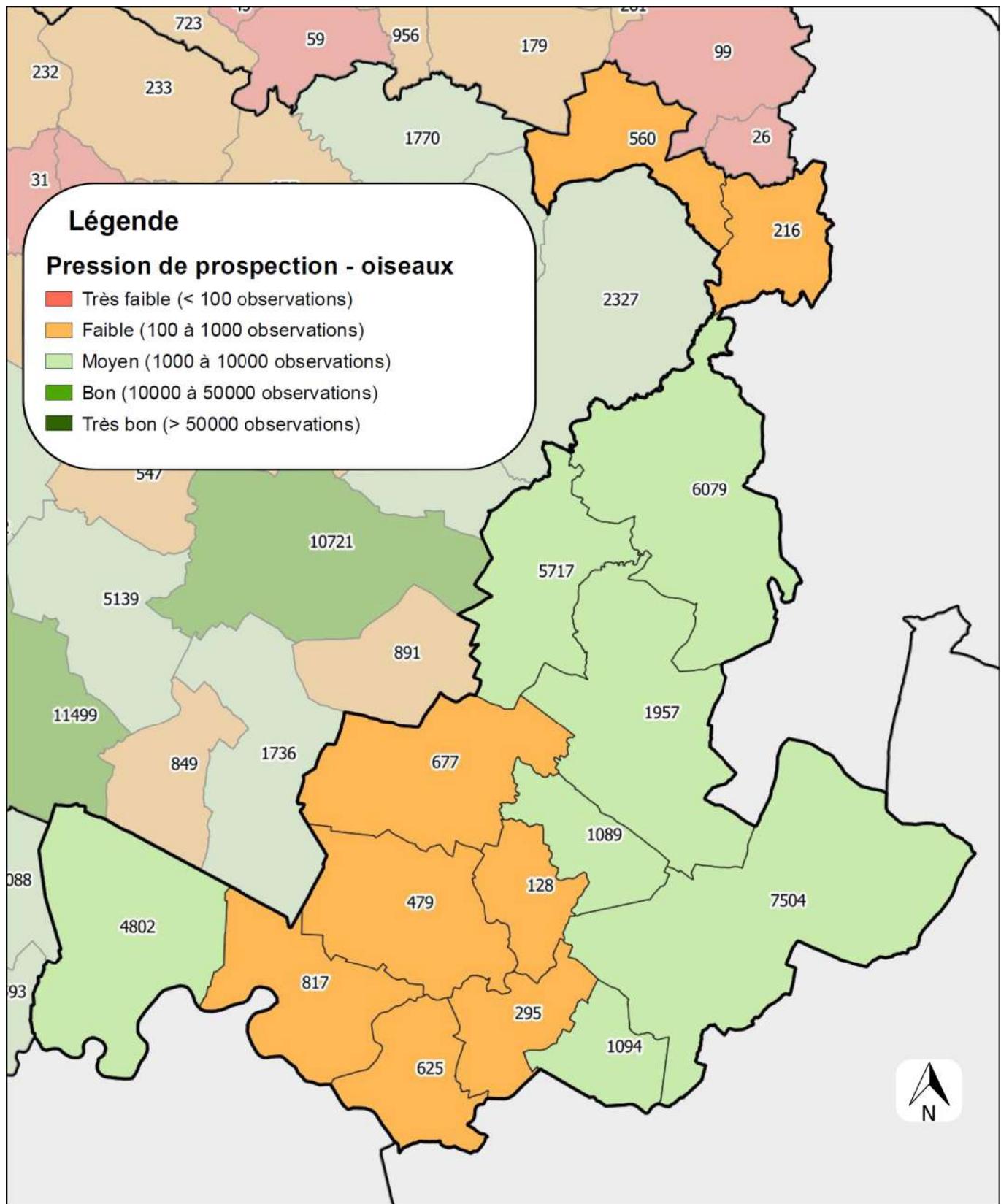
Les oiseaux :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - oiseaux

- Très faible (< 100 observations)
- Faible (100 à 1000 observations)
- Moyen (1000 à 10000 observations)
- Bon (10000 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)



0 4 8 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)



Le nombre d'observations pour le taxon des oiseaux est globalement bon. Ce taxon est le mieux connu de l'EPCI. Les communes qui disposent du plus de données sont, Benet avec plus de 7 000 observations, Saint-Hilaire-de-Loges (plus de 6 000 observations) et Xanton-Chassenon (plus de 5 000 observations).

Les communes les plus faiblement prospectées sont Liez (128 observations) et Faymoreau (216 observations).

L'ESSENTIEL

- Taxon le mieux connu sur l'EPCI
- Près de 50 % des communes avec un nombre d'observations satisfaisant

Synthèse des inventaires « Oiseaux »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Benet	5 001	7 504	140
Bouillé-Courdault	973	1 089	85
Damvix	1 166	625	98
Faymoreau	1 099	216	63
Liez	838	128	55
Maillé	1 766	817	97
Maillezais	2 033	479	85
Le Mazeau	823	1 094	103
Rives-d'Autise	3 191	1 957	128
Puy-de-Serre	1 381	560	67
Saint-Hilaire-des-Loges	3 520	6 079	146
Saint-Pierre-le-Vieux	2 319	677	101
Saint-Sigismond	1 046	295	69
Vix	2 853	4 802	136
Xanton-Chassenon	1 924	5 717	154
CC Vendée Sèvre Autise	29 933	32 039	198

biodiversité

DU TERRITOIRE

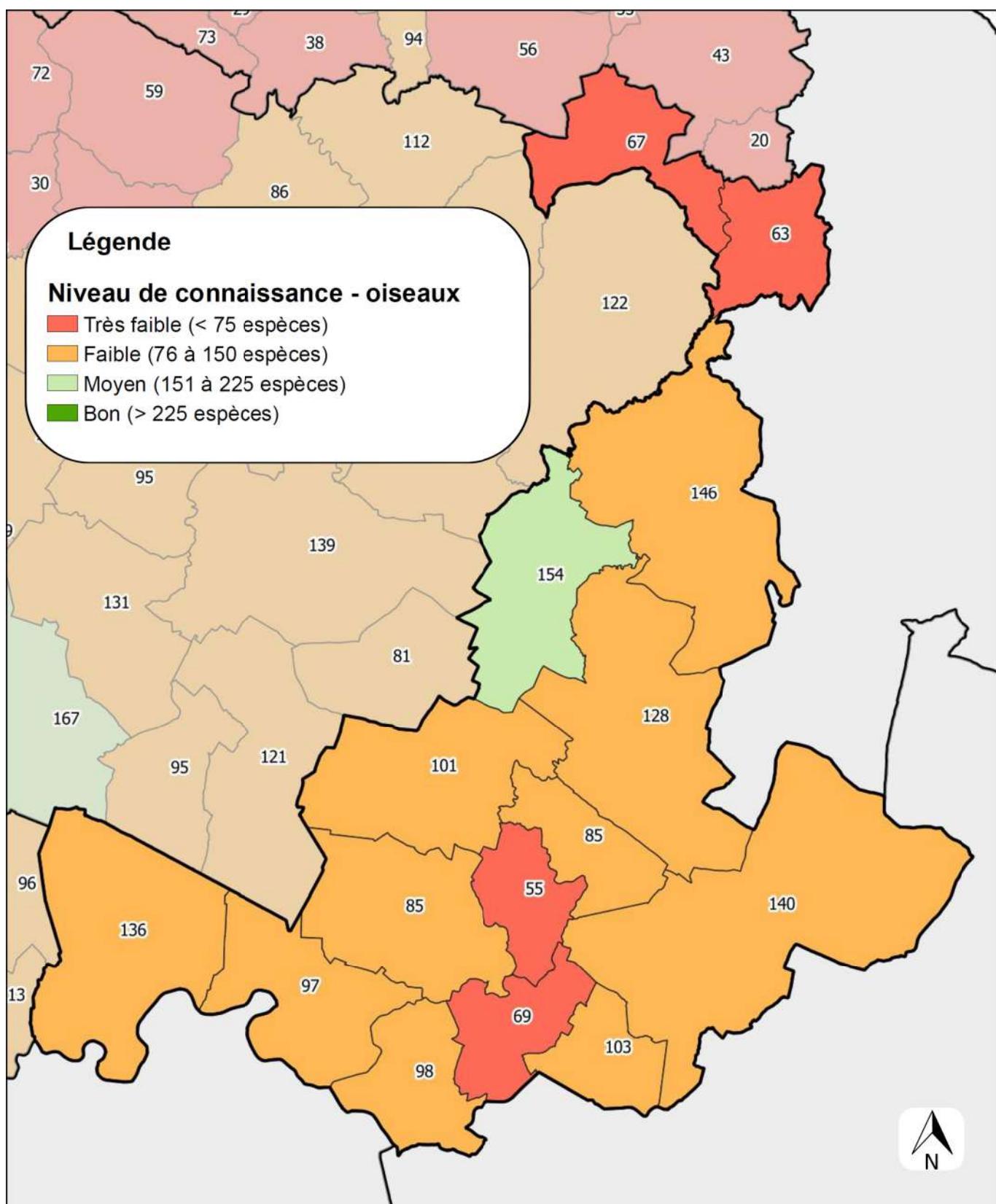
Les oiseaux :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - oiseaux

- Très faible (< 75 espèces)
- Faible (76 à 150 espèces)
- Moyen (151 à 225 espèces)
- Bon (> 225 espèces)



0 4 8 km



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)



Grâce à une bonne prospection ornithologique globale, 198 espèces d'oiseaux sont connues sur la communauté de communes.

En revanche, le nombre d'espèces par commune est plutôt faible à très faible. En effet, moins de 150 de espèces ont été inventoriées sur plus de 90 % des communes.

La commune qui abrite le plus d'espèces est Xanton-Chassenon avec 154 espèces. Tandis qu'à Liez seules 55 espèces ont été recensées.

Par ailleurs, les espèces avicoles de l'intercommunalité se répartissent en quatre grands groupes :

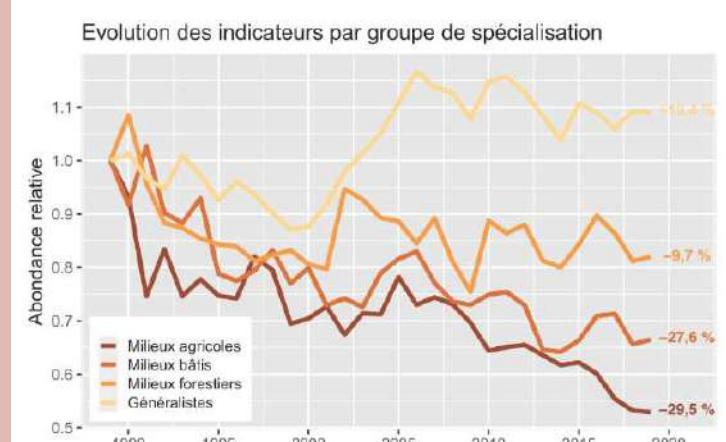
- Les espèces inféodées aux milieux humides et surfaces en eaux : limicoles et anatidés ;
- Les espèces inféodées au bocage : Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Pipit des arbres (*Anthus trivialis*), Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) ...
- Les espèces inféodées aux espaces agricoles : bruants, alouettes, ... ;
- Les espèces inféodées aux milieux urbains : moineaux, hirondelles et martinets.

Les espèces remarquables

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a mis en avant la chute drastique d'un certain nombre d'oiseaux spécialisés. A titre d'exemple les oiseaux inféodés aux milieux agricoles ont chuté de près de 30 % depuis 1990.

Ce triste constat a permis de revoir la liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Plusieurs passereaux présents sur la communauté de communes et autrefois communs sont désormais sur cette liste :

Le **Verdier d'Europe** (*Chloris chloris*), la **Tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur*) et le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis*) sont classés **Quasi menacés (NT)** en Pays de la Loire. Le **Moineau friquet** (*Passer montanus*) et le **Busard cendré** (*Circus pygargus*) sont **Vulnérables (VU)** tandis que le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) est classé **En danger critique (CR)**. Notons également que l'**Outarde canepetière** (*Tetrax tetrax*) était autrefois nicheuse sur la communauté de communes. Aujourd'hui l'espèce ne niche plus sur l'EPCI, elle est classée **En danger critique (CR)** en Pays de la Loire. Cette dégradation des espèces inféodées aux milieux agricoles est concomitante de l'intensification des pratiques agricoles avec la généralisation des insecticides qui supprime la première ressource alimentaire des oiseaux. L'interdiction de l'utilisation de ces produits dans les espaces urbains pourrait petit à petit inverser la tendance. Les espèces des milieux urbains (moineaux, hirondelles, ...) voient leurs populations diminuées de près de 28 %. Cette chute est liée à la baisse des sites propices à la nidification (ravalement des bâtiments, rénovation, ...). A titre d'exemple, l'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*) et l'**Hirondelle de fenêtre** (*Delichon urbicum*) sont désormais **Quasi menacées (NT)** en France. La prise en compte de ces espèces dans tout projet d'aménagement est donc une nécessité (mise en place d'espace favorable à la nidification sur les nouveaux bâtiments, etc).



biodiversité

DU TERRITOIRE

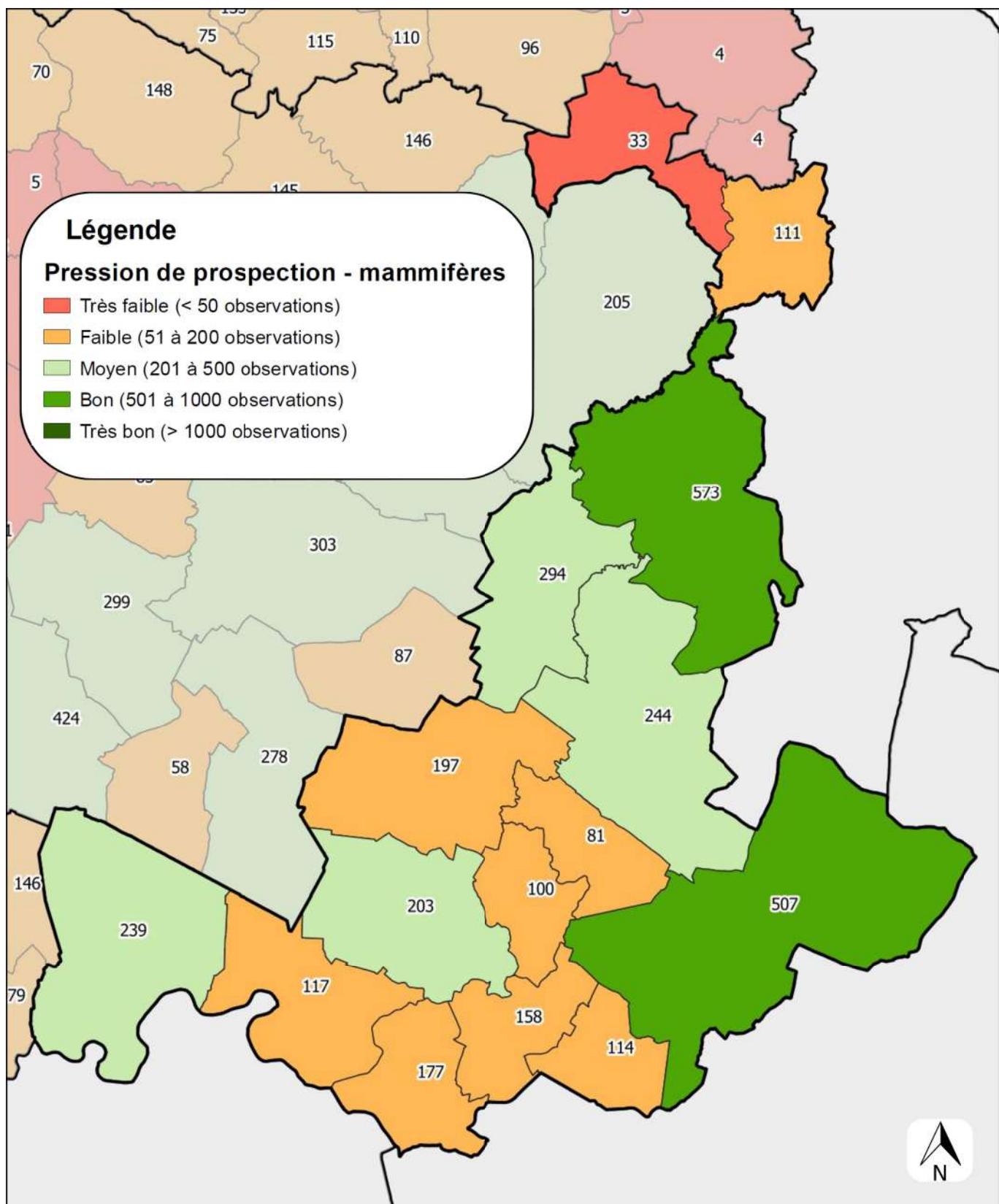
Les mammifères :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - mammifères

- Très faible (< 50 observations)
- Faible (51 à 200 observations)
- Moyen (201 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)



0 4 8 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)



Le groupe des mammifères est inventorié de manière hétérogène sur le territoire. Si le nombre d'observations est satisfaisante sur 40 % du territoire, il est insuffisant sur 60 % de celui-ci. Les communes les mieux prospectées sont, un fois encore, Saint-Hilaire-des-Loges (573 observations) et Benet (507 données). Les communes de Puy-de-Serre et Bouillé-Courdault sont les moins inventoriées avec respectivement 33 et 81 observations.

Précisons toutefois que la communauté de communes Vendée Sèvre Autise est la mieux prospectée de Vendée pour le groupe des mammifères. En effet, de façon générale, les autres EPCI n'ont pas autant d'observations réalisées sur leur territoire.

L'ESSENTIEL

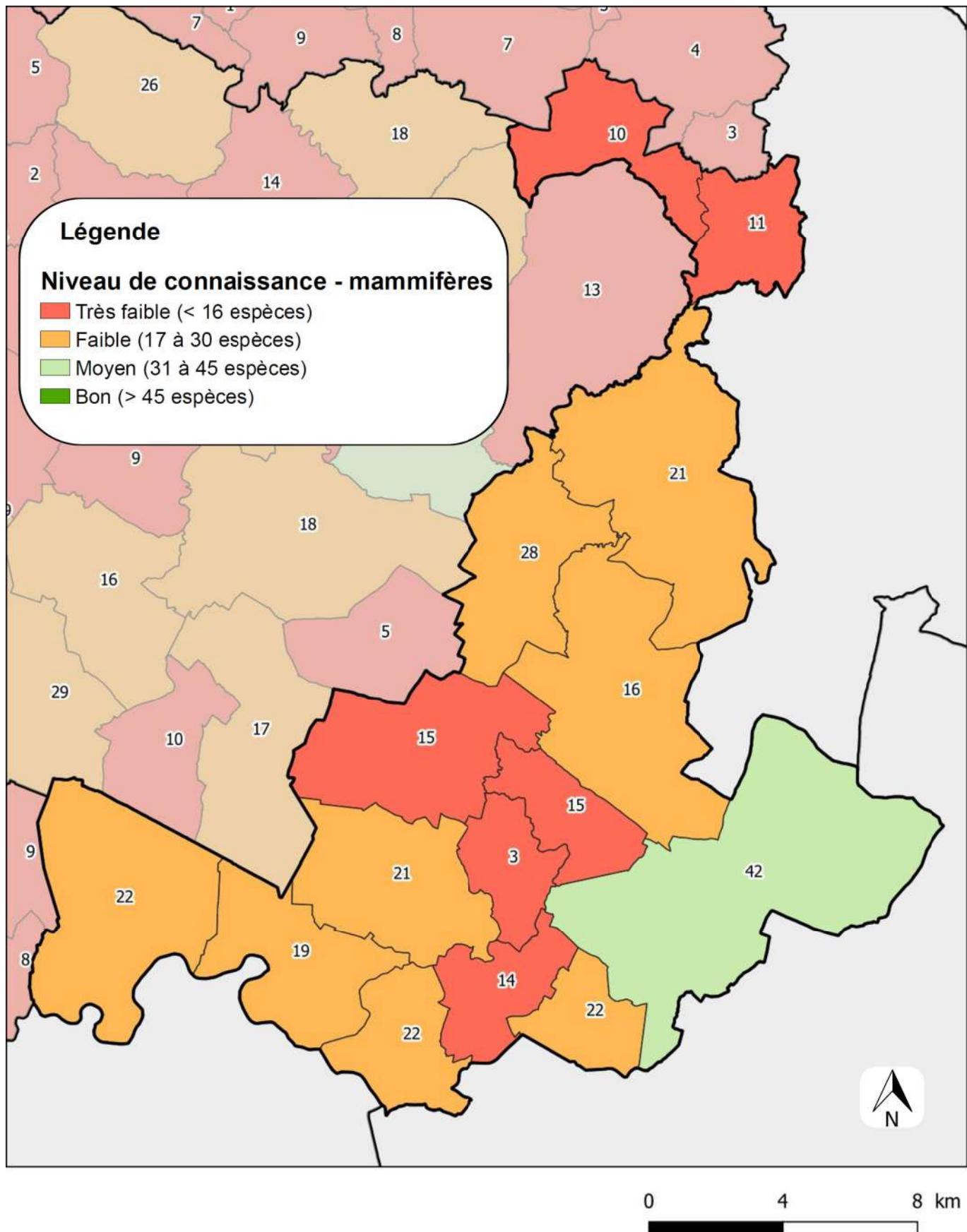
- **Pression de prospection hétérogène**
- **EPCI le mieux prospecté de Vendée pour le groupe des mammifères**

Synthèse des inventaires « Mammifères »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Benet	5 001	507	42
Bouillé-Courdault	973	81	15
Damvix	1 166	177	22
Faymoreau	1 099	111	11
Liez	838	100	3
Maillé	1 766	117	19
Maillezais	2 033	203	21
Le Mazeau	823	114	22
Rives-d'Autise	3 191	244	16
Puy-de-Serre	1 381	33	10
Saint-Hilaire-des-Loges	3 520	573	21
Saint-Pierre-le-Vieux	2 319	197	15
Saint-Sigismond	1 046	158	14
Vix	2 853	239	22
Xanton-Chassenon	1 924	294	28
CC Vendée Sèvre Autise	29 933	3 148	50

biodiversité DU TERRITOIRE

Les mammifères : nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)



Malgré une bonne nombre de données sur certaines communes, le nombre d'espèces par commune reste faible à très faible sur plus de 90 % du territoire. La commune de Liez abrite, une fois encore, le moins d'espèces, puisque seulement trois espèces y ont été inventoriées. Par contre, Benet présente 42 espèces. Il est important de préciser que, malgré un nombre d'espèces relativement faible sur les communes, à l'échelle de l'EPCI il est tout à fait satisfaisant puisque 50 espèces ont été inventoriées (sur 69 en Pays de la Loire).

Plusieurs espèces intéressantes ont été contactées sur le territoire, comme la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*). Ce dernier a été recensé au sein des marais du sud de l'EPCI. Le Putois d'Europe (*Mustela putorius*) a été observé dans les zones humides du territoire et sur le réseau hydrographique. Le Rat des moissons (*Micromys minutus*) est présent au sud de la communauté de commune. Le Campagnol agreste (*Microtus agrestis*) et la Musaraigne couronnée (*Sorex coronatus*) sont, quant à eux, inféodés aux zones plutôt ouvertes.

Les inventaires des chiroptères menés sur la communauté de communes ont aussi mis en avant la présence de certaines chauves-souris menacées. Parmi elles, la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la plus commune de la région mais dont les effectifs ont chuté de 3 à 13 % depuis 2006. Notons aussi la présence de la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) dont le déclin est important avec des chiffres allant de - 17 à - 41 % depuis 2006.

L'ESSENTIEL

- 50 espèces recensées sur l'EPCI | Peu d'espèces par commune

Les espèces remarquables

La nouvelle liste rouge des mammifères a été éditée en 2020. Sur les 69 espèces de mammifères présentes en Pays de la Loire, 19 (soit 35 %) sont menacées de disparition. Sont principalement concernés les micromammifères et les chauves-souris. Plusieurs d'entre elles sont connues sur la communauté de communes :

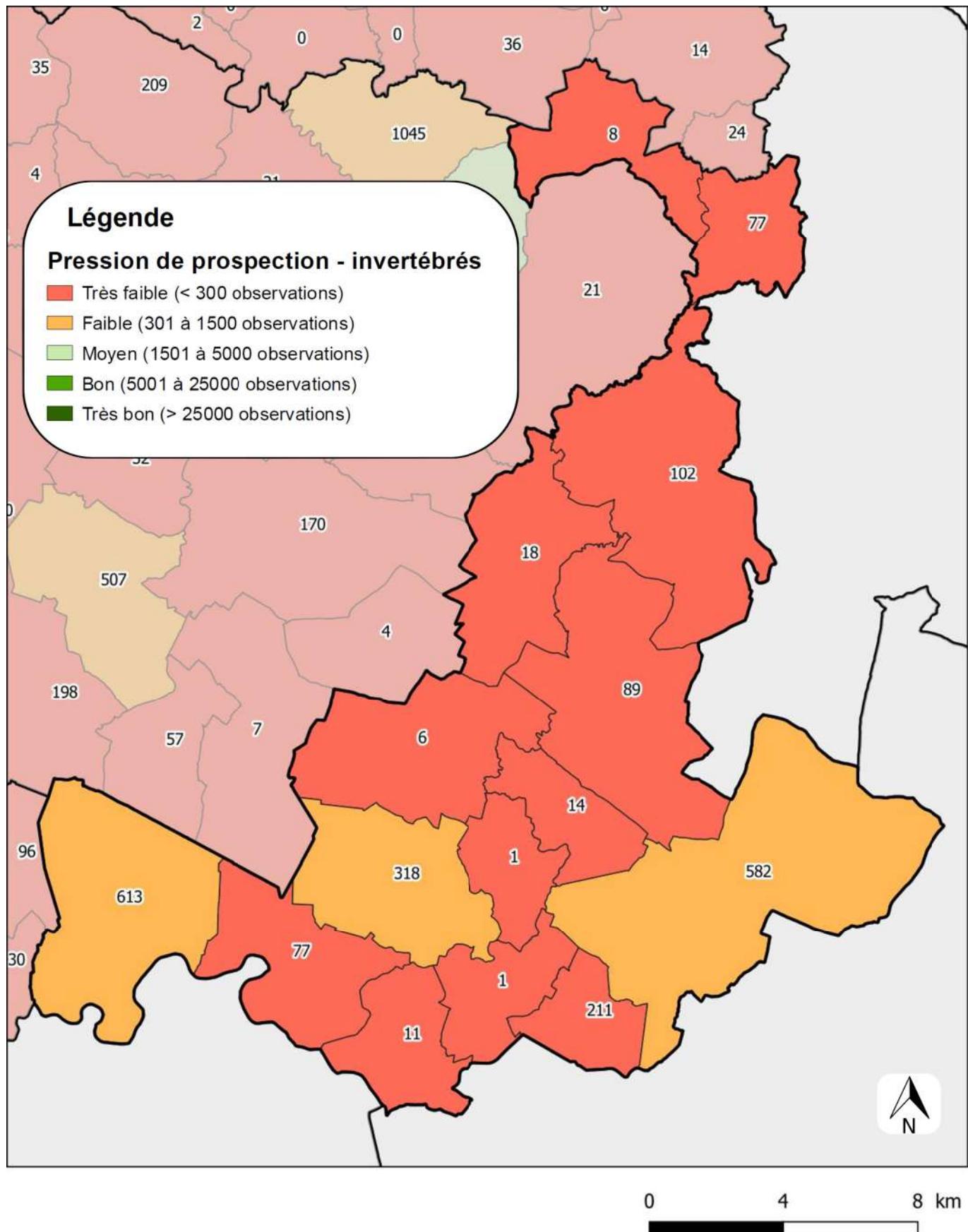
- La **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) est **Quasi-menacée (NT)** en Pays de la Loire.
- Dans les micromammifères inféodés aux zones humides, le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*), le **Putois d'Europe** (*Mustela putorius*), le **Rat des moissons** (*Micromys minutus*) et la **Crossope aquatique** (*Neomys fodiens*) sont classés **Vulnérable (VU)**.
- Parmi les micromammifères fréquentant les milieux ouverts, le **Campagnol agreste** (*Microtus agrestis*) est jugé **Quasi menacé (NT)**, tandis que la **Musaraigne couronnée** (*Sorex coronatus*) est classée **Vulnérable (VU)**.
- En ce qui concerne les chauves-souris, la **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*) est **Quasi-menacée (NT)** en Pays de la Loire. Et la **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*) est jugée **Vulnérable (VU)** en Pays de la Loire. Rappelons que l'ensemble des chauves-souris sont protégées en France.

Enfin, le **Hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*), la **Genette commune** (*Genetta genetta*) et l'**Écureuil roux** (*Sciurus vulgaris*) sont protégés à l'échelle nationale.

La mise à jour de cette nouvelle liste rouge doit faire prendre conscience de l'érosion rapide de notre faune en France. Ainsi, la préservation des mammifères sur le territoire passe par la mise en place de zones de refuge, soit, des zones non gérées en certains lieux. De plus la sauvegarde des corridors écologiques est essentielle pour permettre aux espèces de se déplacer sur le territoire.

biodiversité DU TERRITOIRE

Les invertébrés : nombre d'observations





Pour la réalisation de ce document, 2 125 données ont été mobilisées sur le territoire de la communauté de communes, ce qui apparaît comme étant très faible au regard de l'extrême diversité d'invertébrés qui peuvent être inventoriés quotidiennement.

Le nombre d'observations apparaît sous la moyenne en comparaison avec les données des autres EPCI du département de la Vendée. La répartition géographique des données disponibles révèle que les prospections se concentrent majoritairement sur quatre communes : Vix (29 %), Benet (27 %), Maillezais (15 %) et Le Mazeau (10 %). Elles totalisent à elles quatre environ 80 % des observations du territoire. Un grand nombre d'informations concernant les invertébrés manque pour les 11 autres communes. Les moins prospectées sont Liez et Saint-Sigismond (seulement 1 observation), ainsi que Saint-Pierre-le-Vieux et Puy-de-Serre (14 observations au total).

L'ESSENTIEL

- Territoire des Pays de la Loire ayant collecté très peu de données d'invertébrés
- Observations concentrées sur quatre communes

Synthèse des inventaires « Invertébrés »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Benet	5 001	582	178
Bouillé-Courdault	973	14	12
Damvix	1 166	11	8
Faymoreau	1 099	77	52
Liez	838	1	1
Maillé	1 766	77	43
Maillezais	2 033	318	84
Le Mazeau	823	211	70
Rives-d'Autise	3 191	89	73
Puy-de-Serre	1 381	8	8
Saint-Hilaire-des-Loges	3 520	102	36
Saint-Pierre-le-Vieux	2 319	6	6
Saint-Sigismond	1 046	1	1
Vix	2 853	613	111
Xanton-Chassenon	1 924	18	8
CC Vendée Sèvre Autise	29 933	2 128	344

biodiversité

DU TERRITOIRE

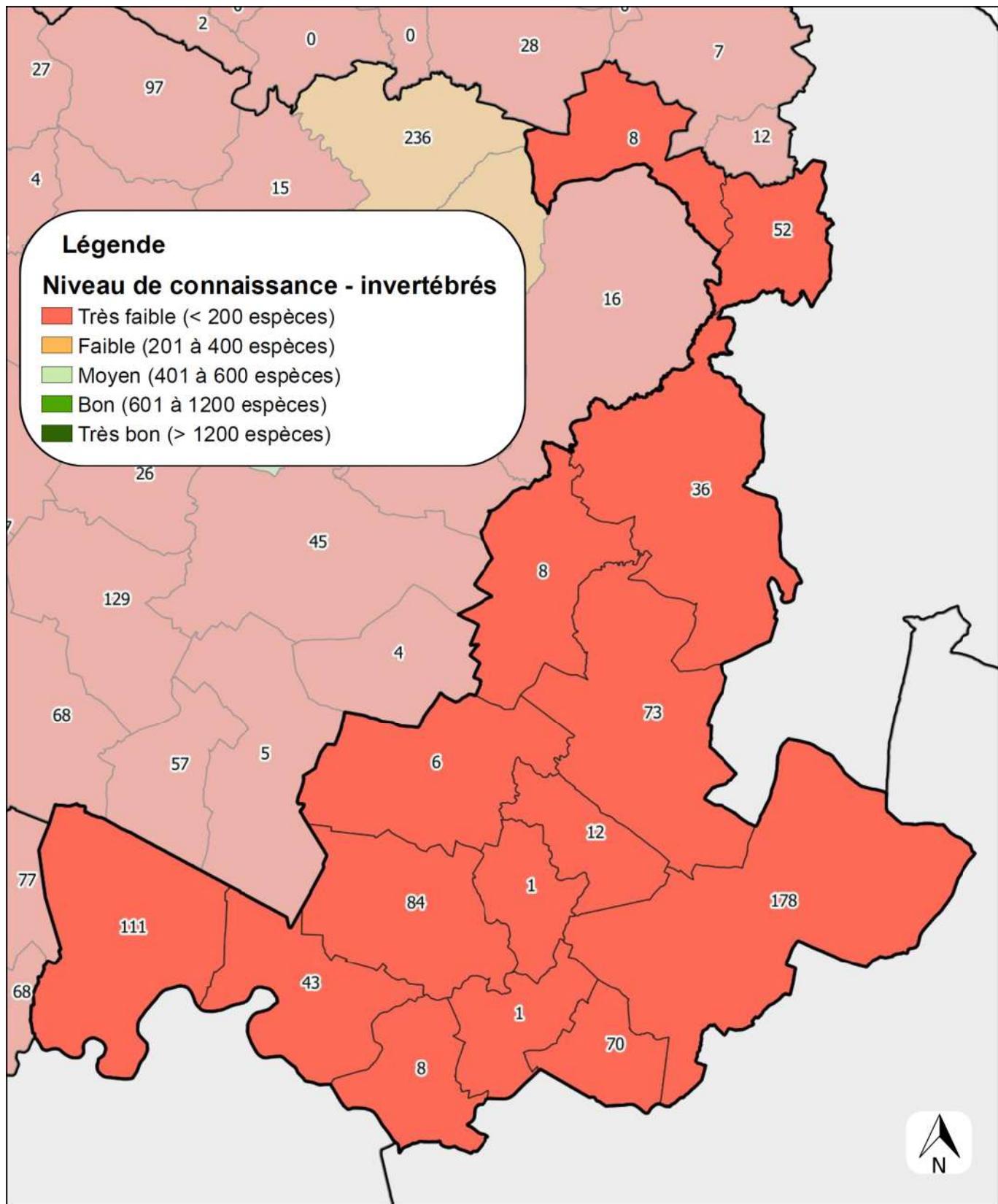
Les invertébrés :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - invertébrés

- Très faible (< 200 espèces)
- Faible (201 à 400 espèces)
- Moyen (401 à 600 espèces)
- Bon (601 à 1200 espèces)
- Très bon (> 1200 espèces)



0 4 8 km



Le lot de données recueillies concerne 344 espèces d'invertébrés ce qui est très faible au regard de la moyenne régionale (2 660 espèces). La commune de Benet compte le plus grand nombre d'espèces (178 espèces). Les Insectes représentent à eux seuls 91 % du nombre total d'espèces inventoriées, les Gastéropodes 7 %, les Arachnides 2 % et entre 0,5 et 1 % pour les autres invertébrés qui comprennent, dans le cas présent, quelques espèces de Myriapodes, de Crustacés et de Bivalves. Certains groupes taxonomiques tels que les Nématodes ou les Annélides (vers) sont totalement dépourvus de données.

L'ESSENTIEL

- 90 % des données d'invertébrés collectées concernent des espèces d'insectes
- Nombre d'espèces très faible et inférieur à la moyenne régionale



Cuivré des marais – AL. CHARPENTIER



Azuré du serpolet – R. BOUTELOUP



Agrion de Mercure - C. PARE



Criquet tricolore - C. PARE

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



La biodiversité la plus remarquable semble relever de deux cortèges : celui lié aux zones humides (marais mouillé, vallée de l'Autise, boisements et prairies humides...) et celui relatif aux linéaires de haies (zones de bocage).

Au sein des données rassemblées figurent les observations de 25 espèces considérées comme patrimoniales. Certaines de ces espèces sont tout de même assez communes même si elles sont protégées.

Les Odonates (libellules)



Parmi les 10 espèces d'Odonates patrimoniaux inventoriés, quatre méritent une attention particulière :

- La **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*), globalement peu répandue en Vendée et sur le territoire. Cette espèce, protégée en France et à forte valeur patrimoniale se reproduit essentiellement dans les rivières lentes comme l'Autise (Saint-Hilaire-des-Loges, Xanton-Chassenon) à condition qu'une ripisylve importante composée d'aulnes (habitat de développement des larves) soit présente.
- L'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*), est une espèce protégée, d'intérêt communautaire et inscrite sur plusieurs listes (rouge régionale, ZNIEFF). Elle fait par ailleurs partie des espèces TVB dans le cadre des schémas régionaux de cohérence. Cette espèce a été observée au niveau d'affluents de l'Autise à Saint-Hilaire-des-Loges. Elle se reproduit dans les zones de sources ensoleillées, en milieux prariaux et avec une végétation aquatique de type Ache faux-cresson. Sa préservation est donc liée à celle de ses habitats : bonne gestion des sources, sauvegarde de la végétation le long des ruisseaux prariaux, maintien des milieux ouverts et ensoleillés. Ce n'est pas la libellule la plus rare du département mais elle est peu fréquente dans le sud-est de la Vendée.
- La **Naïade aux yeux rouges** (*Erythromma najas*) est classée **Quasi menacée (NT)**. Elle fréquente les eaux stagnantes et les rivières au courant lent pourvues d'une abondante végétation aquatique. Actuellement, beaucoup d'étangs et de rivières ne sont plus favorables à cette espèce qui devient rare en Vendée car les ragondins et les écrevisses de Louisiane dévorent les herbiers aquatiques. Sur le territoire de l'EPCI, cette espèce n'a été observée que dans le marais de Maille.
- L'**Aeschne printanière** (*Brachytron pratense*) est classée **Quasi menacée (NT)**. C'est une espèce typique du Marais Poitevin mais qui d'ailleurs semble en régression. Elle affectionne les eaux stagnantes ensoleillées ou faiblement courantes riches en hélophytes. Elle n'a été observée que dans le marais mouillé du côté de Benet. Le maintien de la végétation rivulaire, notamment les phragmitaies, pourrait participer à la conservation de cet odonate.

Orthoptères (criquets, sauterelles, ...)

Parmi les trois espèces patrimoniales d'Orthoptères, le **Criquet tricolore** (*Paracinema tricolore*) présente le statut le plus défavorable puisqu'il s'agit d'une espèce peu commune, inscrite sur les listes rouges européennes et régionales et classée déterminante de ZNIEFF. Ce criquet fortement hygrophile se retrouve dans différentes formations herbacées très humides des bords des eaux courantes ou stagnantes. Il a d'ailleurs été retenu comme espèce TVB dans le cadre des schémas régionaux de cohérence. Cette espèce a été observée sur les bords de l'Autise du côté de Saint-Hilaire-des-Loges ainsi que dans le marais mouillé (Benet, Saint-Pierre-le-vieux, le Mazeau).

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



Coléoptères

Parmi les cinq taxons de coléoptères patrimoniaux inventoriés, trois espèces méritent une attention particulière : la **Rosalie des Alpes** (*Rosalia alpina*), le **Grand capricorne** (*Cerambyx cerdo*) et le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*). Il s'agit de trois espèces d'intérêt communautaire. Le Grand capricorne et la Rosalie des Alpes sont par ailleurs protégées en France. Ces deux espèces de longicorne ne sont pas les plus rares en Vendée, mais ce sont des espèces « parapluie » dont la protection permet d'intégrer les enjeux de conservation d'un grand nombre de Coléoptères saproxylophages en conservant leur habitat que sont les vieux arbres et les arbres morts. Les menaces pesant sur les populations de ces deux espèces sont liées à la disparition de leur habitat (les chênes et frênes âgés notamment).

Le Lucane cerf-volant est également une espèce d'intérêt communautaire mais qui reste relativement commun en Vendée.

Lépidoptères (papillons de jour)

Parmi les sept espèces patrimoniales de papillons de jour inventoriés au sein de l'EPCI, deux méritent une attention particulière en raison de leur statut et degré de rareté puisqu'elles sont à la fois protégées, d'intérêt communautaire et inscrites sur listes rouges.

Le **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*) est présent uniquement dans le Marais Poitevin. Au sein de l'EPCI il a été observé sur les communes de Bouillé-Courdault, Maillezais, Benet et Vix. Ce papillon de zones humides occupe principalement le marais mouillé, affectionnant les prairies maigres traversées de fossés, les prairies abandonnées, les jeunes plantations... Ces milieux ont été fortement impactés au cours du dernier siècle.

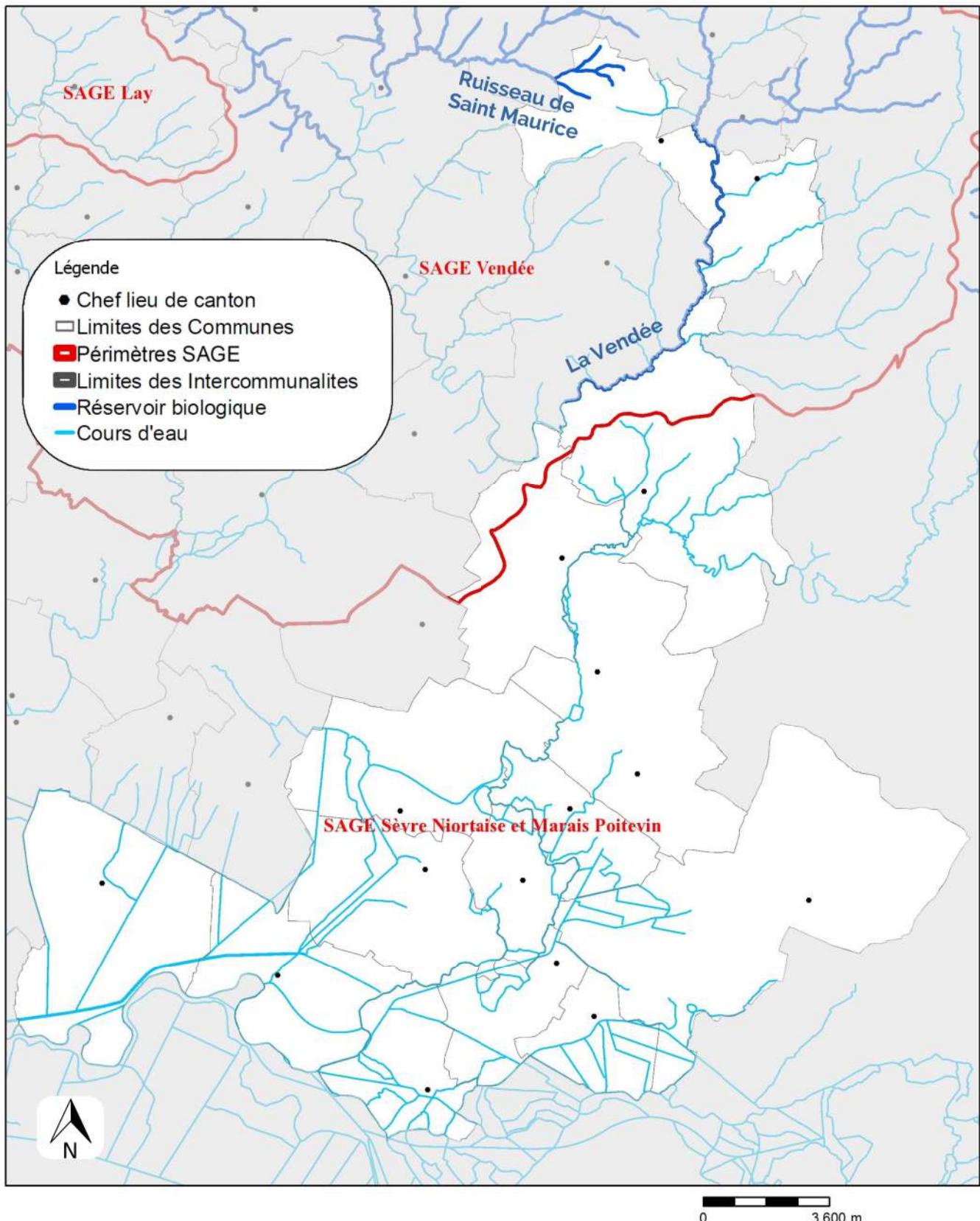
L'**Azuré du serpolet** (*Phengaris arion*) est principalement localisé dans le sud-est du département. Il a été observé sur la commune de Saint-Hilaire-des-Loges, le long de l'Autise. Cette espèce affectionne les milieux relativement ouverts et chauds, à végétation herbacée rase où pousse sa plante-hôte : l'origan vulgaire. Même si elle semble favorisée par le changement climatique, elle demeure menacée par la perte de ses habitats (fermeture des milieux, abandon du pâturage...).

Enfin, parmi les autres espèces patrimoniales d'invertébrés sont à noter deux espèces d'Anodontes inscrites sur liste rouge française (*Anodonta anatina*, *Anodonta cygnea*) et deux espèces de Gastéropodes : *Vertigo antivertigo* et *Vertigo moulinsiana*. Cette dernière, appelée **Maillot de Des Moulins**, est une espèce d'intérêt communautaire et inscrite sur plusieurs listes (rouge Europe, ZNIEFF). Ce mollusque terrestre a subi une forte régression au XXe siècle à cause de l'assèchement des zones humides. Il affectionne les marais tourbeux à paratourbeux. Il n'est connu que de quelques communes en Vendée dont quelques micro-stations du marais mouillé où il demeure localisé dans la partie orientale (Le Mazeau, Maillé, Vix).

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau patrimoniaux
« Réservoirs biologiques »



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

122 km de linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire de Vendée Sèvre Autise. Ils sont répartis sur deux bassins versants :

- le bassin versant de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin (75 % du territoire)
- le bassin versant de la Vendée (25 % du territoire)

Parmi ces cours d'eau, deux sont identifiés comme réservoir biologique : Le Ruisseau de Saint Maurice et affluents (3 km) et La Vendée (10 km). Ils appartiennent au bassin versant de la Vendée.

L'ESSENTIEL

- **120 km de cours d'eau**
- **12 km de cours d'eau patrimoniaux**

Proportion des cours d'eau et réservoirs biologiques situés sur le département et sur l'EPCI, en km et en %

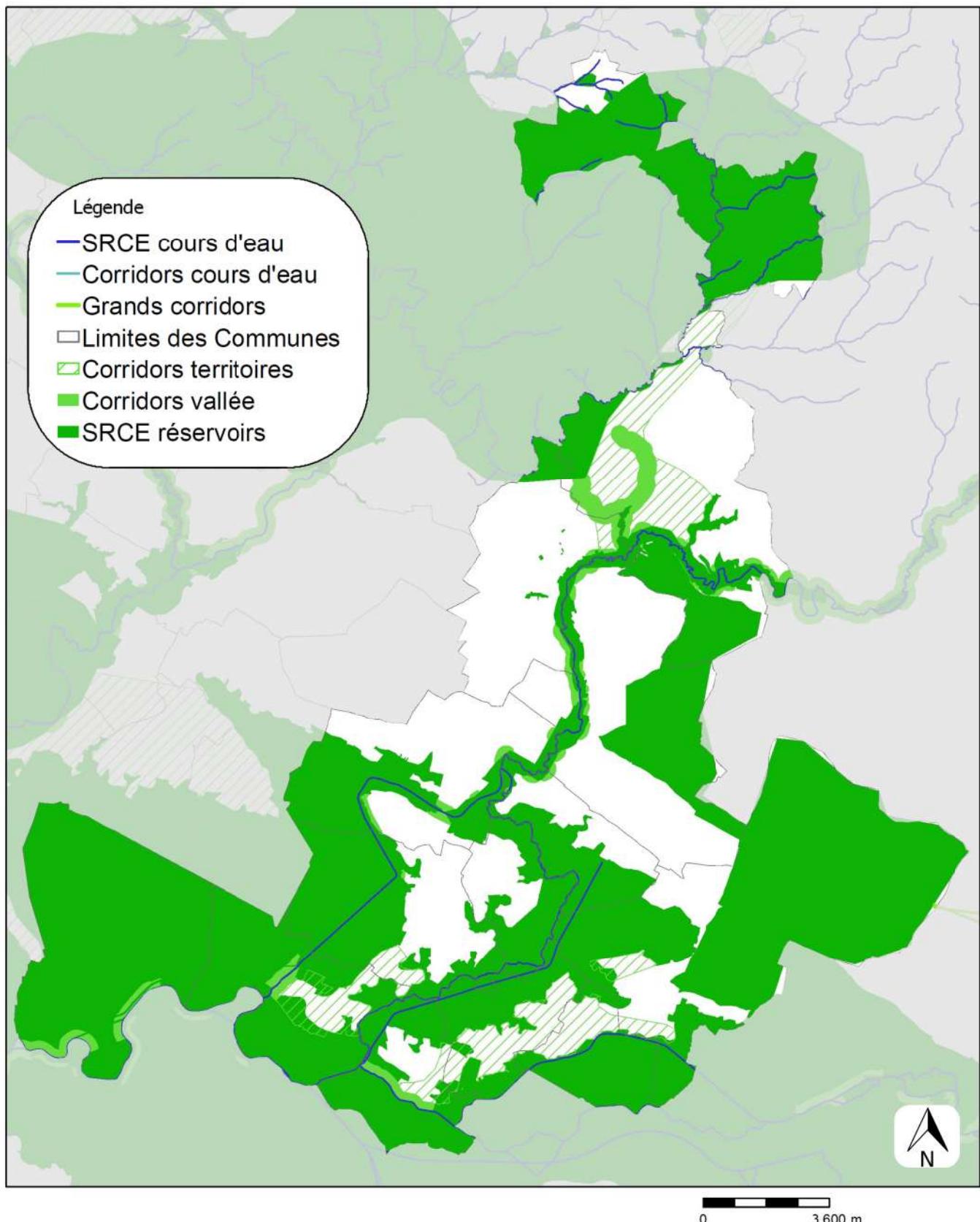
Linéaire de cours d'eau (SDAGE)		Linéaire de Réservoirs biologiques	
Département	Vendée Sèvre Autise	Département	Vendée Sèvre Autise
6 412 km	122 km soit 1,9 % des cours d'eau du département	796 km	12 km soit 1,5 % des réservoirs biologiques du département

Réservoir biologique : cours d'eau ou partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces patrimoniales permettant ainsi leur dissémination dans le bassin versant.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue (TVB). Ce document doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

La TVB est pertinente à l'échelle régionale mais elle n'a pas été identifiée pour être retranscrite à l'échelle intercommunale. Ainsi la TVB de Vendée Sèvre Autise est indicative. Il est nécessaire de réaliser une trame verte et bleue plus fine et pertinente sur ce territoire.

La Trame Verte et Bleue (TVB)

La TVB vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, soit assurer leur survie. Elle doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.

Ainsi la TVB est composée de :

- Réservoirs de biodiversité : espaces où se concentre le plus la biodiversité,
- Corridors écologiques : espaces situés entre les réservoirs et qui permettent les échanges et les déplacements

La TVB est organisée en réseaux terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). Elle peut être subdivisée en sous-trames (boisée, bocagère, de milieux humides, littorale,...). Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifique. Par ailleurs, un même réservoir peut appartenir à plusieurs catégories.

Près du tiers de la Région Pays de la Loire est identifié en réservoirs de trame verte et bleue. Pour Vendée Sèvre Autise, 87 % du territoire semblent pertinents et fonctionnels pour préserver la biodiversité. Il s'agit notamment du Marais Poitevin, des zones humides liées aux vallées alluviales, de la plaine située au nord-ouest de Niort ou encore du massif de Mervent.

	Superficie sur l'EPCI	Proportion du territoire de l'EPCI	Superficie sur les Pays de la Loire	Proportion du territoire régional
Réservoirs trame verte et bleue	26 191 ha	87 %	1 004 258 ha	31 %

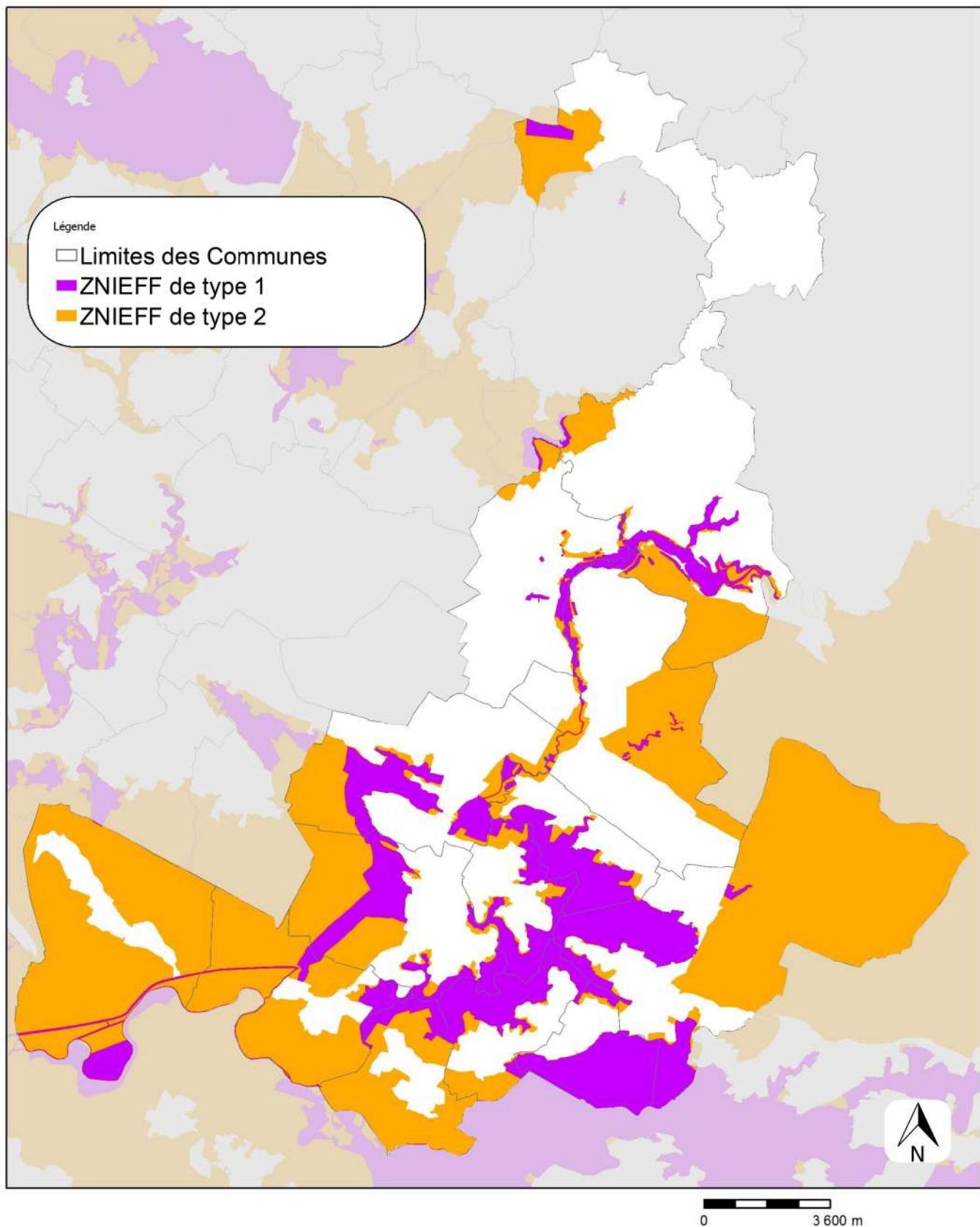
Réservoir de biodiversité - SRCE: espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor - SRCE: voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité.

zonage nature

DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique, Faunistique et
Floristique (ZNIEFF)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

L'intercommunalité présente 14 ZNIEFF de type I, soit 4 400 ha (15 % du territoire). Elles sont réparties sur toutes l'intercommunalité et concernent diverses typologies de milieux dont des milieux aquatiques : vallées (Autise, Sèvre niortaise, etc), marais (jeune et vieille Autise, Mazeau, etc.), mais aussi des milieux plus séchant comme les coteaux d'Aziré à Benet ou ceux de l'Autise.

Vendée Sèvre Autise est également concernée par deux ZNIEFF de type II qui couvrent plus de 16 000 ha soit 55 % du territoire. Elles correspondent globalement aux marais et à la vallée de l'Autise. Elles sont ainsi concentrées dans le sud de l'intercommunalité.

En Vendée, les ZNIEFF de type I occupent 70 596 ha (soit 11 % du département) et les ZNIEFF de type II occupent 264 290 ha (soit 39 % du département).

L'ESSENTIEL

- Quatorze ZNIEFF de type I, 4 400 ha
- Deux ZNIEFF de type II, 16 350 ha

Surface (en ha) et proportion des ZNIEFF par type et par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

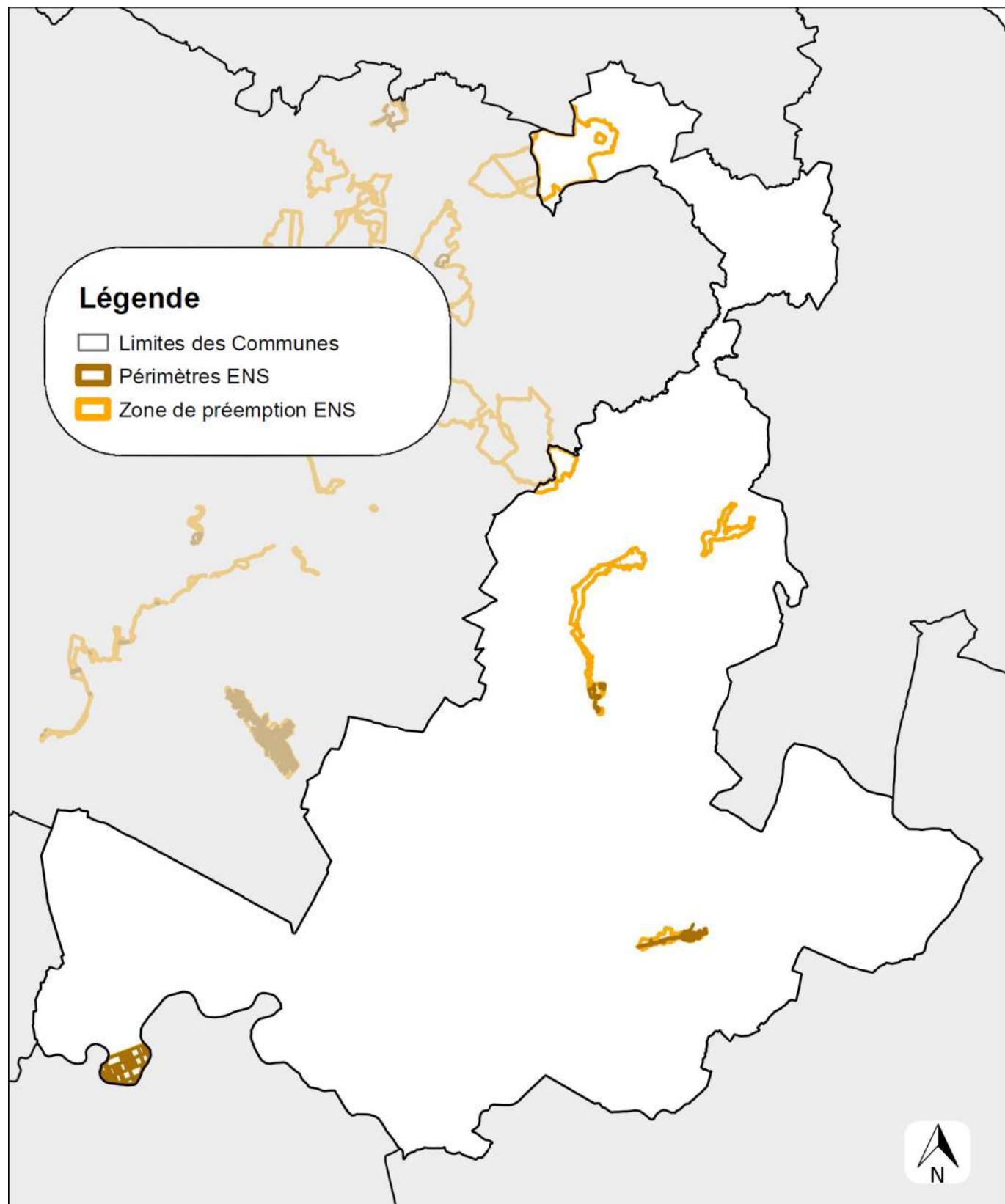
Commune	ZNIEFF 1		ZNIEFF 2	
Benet	750	15 %	4 129	83 %
Bouillé-Courdault	452	46 %	548	56 %
Damvix	128	11 %	901	77 %
Faymoreau	0	0 %	0	0 %
Liez	330	39 %	435	52 %
Maillé	127	7 %	1 515	86 %
Maillezais	483	24 %	1 264	62 %
Le Mazeau	586	71 %	608	74 %
Rives-d'Autise	105	3 %	1 115	35 %
Puy-de-Serre	48	3 %	393	28 %
Saint-Hilaire-des-Loges	267	8 %	1 071	30 %
Saint-Pierre-le-Vieux	432	19 %	986	43 %
Saint-Sigismond	432	41 %	613	59 %
Vix	160	6 %	2 544	89 %
Xanton-Chassenon	98	5 %	226	12 %
Total EPCI	4 399	15 %	16 347	55 %

Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

zonage nature DU TERRITOIRE

Espaces Naturels Sensibles (ENS)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)

Le territoire de Vendée Sèvre Autise compte trois Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui totalisent 120 ha. Il s'agit principalement d'ENS liés aux milieux aquatiques : les Rives de l'Autise ainsi que deux zones de marais : l'Île Charrouin et la Rigole d'Aziré.

A l'échelle du département, les ENS recouvrent 2 760 ha (soit 0,4 % de la Vendée) qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

L'ESSENTIEL

- **Trois ENS soit 120 ha liés aux zones humides (0,4 % du territoire de l'EPCI)**

Qu'est-ce qu'un ENS ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;*
- d'être fragiles et/ou menacés et devant, de ce fait, être préservés ;*
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;*
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.*

Les ENS, quels objectifs ?

- préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;*
- être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.*

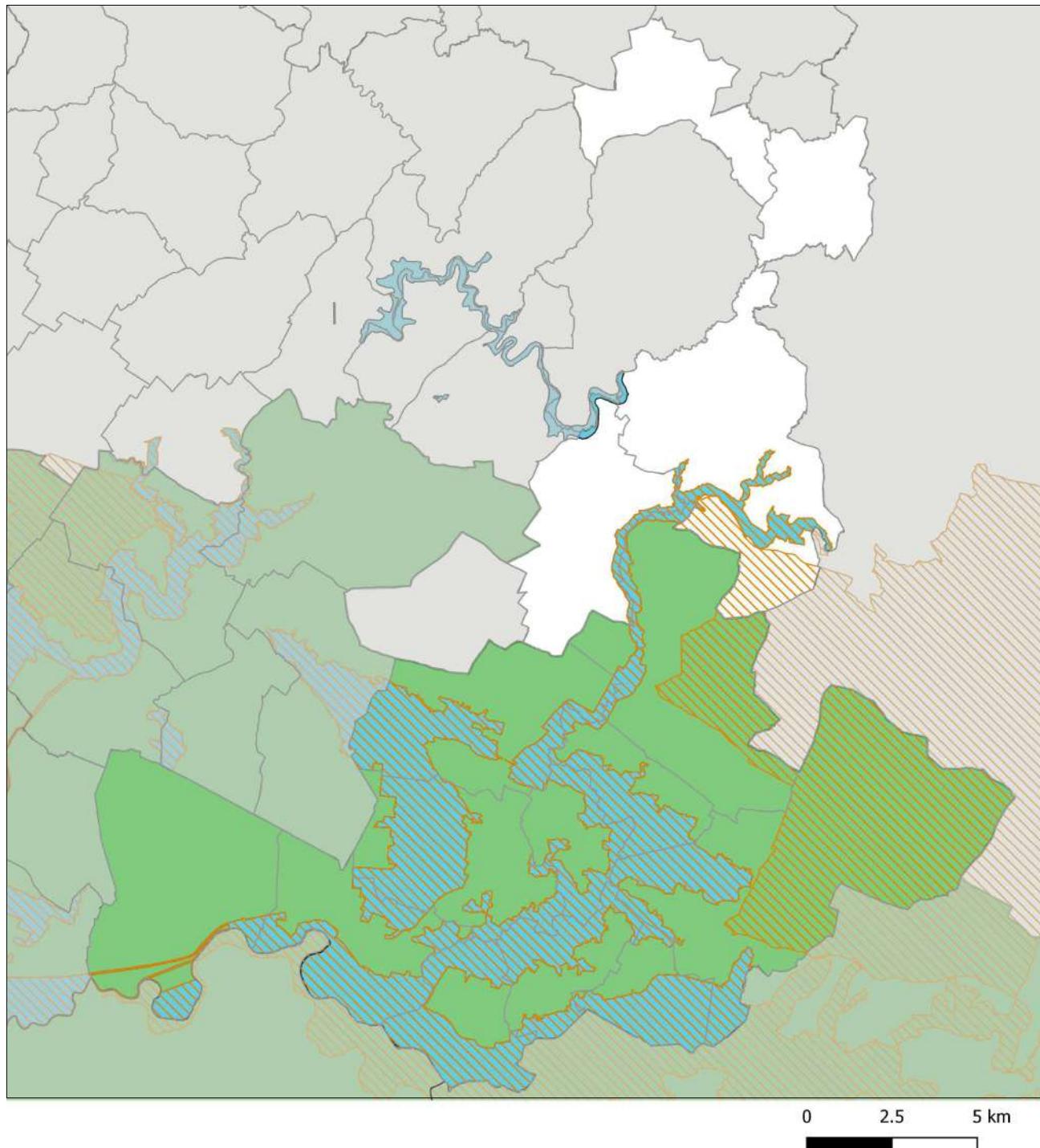
Pour parvenir à ces deux objectifs, les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Qu'est-ce qu'une zone de préemption ?

Le Conseil départemental détermine des zones de préemption sur son territoire correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS.

zonage nature DU TERRITOIRE

Zones protégées



- Limite intercommunale
- Limite communale
- Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats-faune-flore)
- Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)
- Parc Naturel Régional

zonage nature DU TERRITOIRE

Espaces protégés

Vendée Sèvre Autize dispose de divers espaces protégés. Ils sont localisés dans le sud de l'intercommunalité.

Ainsi, onze communes du sud de l'intercommunalité sont comprises dans le Parc Naturel Régional du Marais poitevin.

De plus, des zones « Natura 2000 » ont été identifiées au sein de l'intercommunalité. Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dites « d'intérêt communautaire ».

Vendée Sèvre Autize comprend plus de 7 000 ha de Zones Spéciales de Conservation répartis en deux secteurs, soit en partant du sud :

- le Marais poitevin est classé sur plus de 7 000 ha.
- la forêt de Mervent et ses abords sont classés sur 40 ha

Le sud de l'intercommunalité fait également parti de deux Zones de Protection Spéciale, soit la plaine de Niort nord-ouest est classée sur 4 800 ha et le marais poitevin est classée sur plus de 7 000 ha sur le territoire de Vendée Sèvre Autise.



synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Amélioration des connaissances

Les connaissances naturalistes sont hétérogènes à l'échelle des l'intercommunalité et selon les espèces. Le manque de connaissance de données est remarquable pour les invertébrés, les reptiles et la flore. Les mammifères et les oiseaux sont mieux connus sur l'EPCI.

Par ailleurs, les invertébrés sont largement représentés par les insectes et majoritairement par les coléoptères (coccinelle), tandis que les hyménoptères (abeilles, guêpes) et diptères (mouches, syrphes) sont très peu ou pas renseignés. Pourtant ces pollinisateurs se révèlent cruciaux pour le maintien de végétaux voire pour des enjeux alimentaires.

Reconquête de la qualité des milieux

Le territoire est concerné par les enjeux de ressource en eau. Avec plus de 110 km de cours d'eau classés en liste 1, seuls 12 km de rivière sont classés réservoirs biologiques. Toutefois, une partie des Autises atteint le bon état écologique, ceci est assez rare en Vendée pour le noter.

Par ailleurs, le bocage, reste partiellement préservé. Si les contreforts du massif armoricain au nord et le marais au sud de l'intercommunalité bénéficient d'un maillage de haies correcte et de boisements plus dense, seul le nord propose un réseau de mares satisfaisant. De plus l'ensemble du territoire présente des enjeux forts vis à vis de la préservation des prairies permanentes, des zones humides et des haies de bord de cours d'eau (ripisylves). Le bocage préservé, dans la diversité de milieux qu'il propose, présente un grand intérêt, à la fois pour l'accueil de la faune et de la flore, mais aussi pour le maintien de nombreux services écosystémiques.

D'autre part, bien que le développement urbain soit maîtrisé, la pollution lumineuse est prégnante sur le territoire sur la quasi totalité de l'intercommunalité en dehors des deux communes du nord (Puy-de-Serre et Faymoreau).

De plus, la dynamique agricole du territoire doit pouvoir prendre en compte les enjeux de patrimoine naturel, notamment dans la plaine entre Fontenay-le-Comte et Niort. En effet, 87 % du territoire a été identifié comme réservoir biologique, soit les principaux cours d'eau et bois, le bocage du nord et les réseaux de canaux de marais. De plus, malgré certaines faiblesses des connaissances naturalistes, les inventaires conduits sur l'EPCI ont montré la présence d'une faune et d'une flore intéressante avec de nombreuses espèces patrimoniales. Pour cette raison, il est nécessaire de maintenir en bon état de conservation les milieux déjà existants. Il peut être envisagé de restaurer certaines zones et créer de nouvelles mares sur les secteurs les plus pauvres.



Nos fournisseurs de données

DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

BD TOPO ® 2021
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable
brgm

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Milieux naturels



État des
masses d'eau,
DCE 2019



Classement
cours d'eau
2018



Zones humides
probables 2011



Mares 2012
Haies 2009



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Boisements
BD TOPO ® 2021

> Aménagement du territoire



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

OC SGE ® 2013
RPG 2019



Pollution
lumineuse
2017

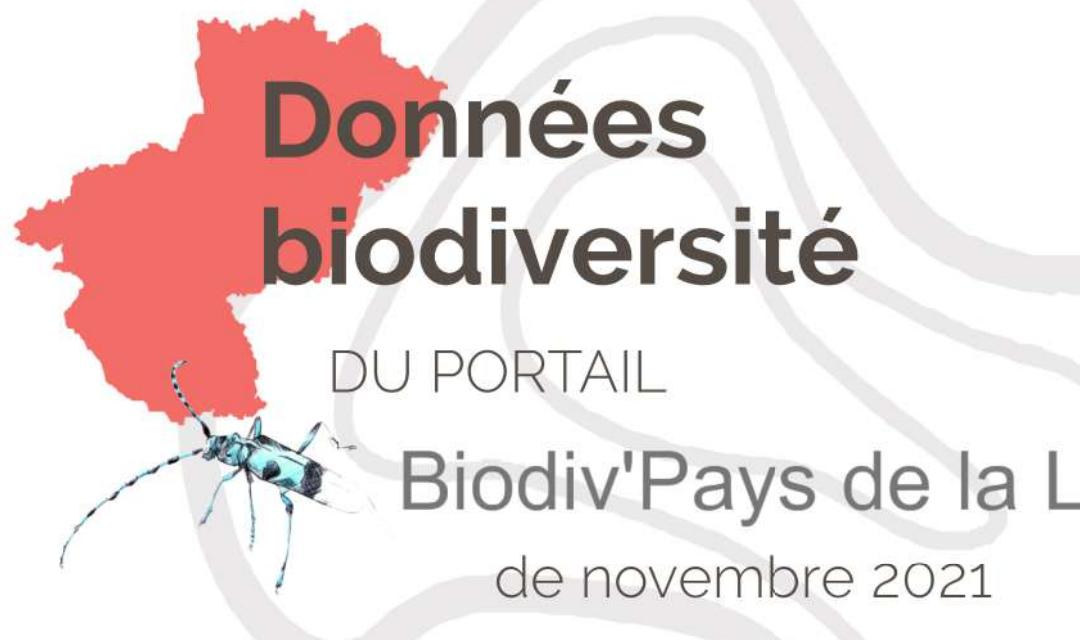


SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2020

> Zonages nature



Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire

de novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

Base de données
GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données
Kollect

> Bases de données partiellement moissonnées



Bases de données Calluna
et eColibry



Faune Vendée



Base de données
GéoNature



Base de données
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

Nos partenaires

> Coordination régionale



SÈVRE ET BOCAGE

> Coordination locale



SÈVRE ET BOCAGE

> Rédacteurs

DESNOUHES Blandine - CPIE Sèvre et bocage

BOUCHERON Claire - CPIE Sèvre et bocage

HEUGAS Tiphaine - LPO Vendée

PARE Caroline - CPIE Sèvre et bocage

> Relecteurs



> Financeurs



Retrouvez les Portraits environnementaux des intercommunalités ligériennes en ligne :
<https://ligeo.paysdelaloire.fr/arcOpolePRO/resources/index.html>



VENDÉE SÈVRE AUTISE (85)